

Juin 2026

RAPPORT DURABILITÉ 2025

L'ACTION DURABLE
DE LA BANQUE DE FRANCE
ET DE L'ACPR



« Aucune représentation ou reproduction, même partielle, autre que celles prévues à l'article L. 122-5 2^e et 3^e a) du Code de la propriété intellectuelle ne peut être faite de la présente publication sans l'autorisation expresse de la Banque de France ou, le cas échéant, sans le respect des modalités prévues à l'article L. 122-10 dudit Code. »

RAPPORT DURABILITÉ 2025

L'ACTION DURABLE
DE LA BANQUE DE FRANCE
ET DE L'ACPR

AVANT-PROPOS DU GOUVERNEUR

Dix ans après l'accord de Paris sur le climat, l'heure est au bilan dans un contexte international et géopolitique peu favorable à la transition vers la neutralité carbone. Certes, de réels progrès ont été accomplis, avec un essor des énergies renouvelables, et la mobilisation de nombreuses banques centrales et superviseurs au titre de leur mandat. Nous restons toutefois encore loin des objectifs de réduction des émissions de l'accord de Paris. Il est donc nécessaire de renforcer les engagements et d'accélérer une transition climatique à la fois efficace et soutenable. La Banque de France y contribue en tant qu'entreprise et dans l'exercice de ses missions.

Cette troisième édition du *Rapport durabilité de la Banque de France et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)* s'inscrit dans la démarche de transparence engagée depuis 2019. Elle présente un aperçu consolidé de l'ensemble des actions de la Banque de France et de l'ACPR menées en 2025, en faveur du climat et de la nature. Cette démarche procède d'un souci de transparence vis-à-vis du public et de nos pairs, pour rendre compte des engagements pris, mais s'inscrit aussi dans une optique de partage de bonnes pratiques afin de les aider à mieux mesurer et gérer les risques climatiques et liés à la nature.

Dans ce contexte, la Banque de France et l'ACPR réaffirment l'ambition d'une meilleure intégration des risques liés au climat et à la nature dans la conduite de leurs activités, d'une part, et dans leurs missions, d'autre part.

En 2025, en ce qui concerne **nos activités opérationnelles**, nous avons dépassé nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de formation de nos acheteurs aux enjeux climat et nature. Sur ces bases, nous enrichissons notre plan de transition avec de nouvelles cibles de décarbonation à l'horizon 2028, qui couvrent nos activités tertiaires, nos achats et nos activités industrielles. Nous utiliserons du coton biologique pour tous les billets en euros dès 2026, puis progressivement pour les dénominations étrangères d'ici 2028. Nous avons également engagé des

travaux pour mener à bien notre adaptation au changement climatique et améliorer la gestion de la ressource en eau.

En matière d'investissements responsables, la Banque de France s'est classée, en 2022, 2023 et 2024 (dernière année connue) au premier rang des banques centrales du G20 pour son action climatique, selon la *Green Central Banking Scorecard* élaborée par l'ONG Positive Money en collaboration avec d'autres ONG internationales. En 2025, elle a poursuivi son soutien à la transition énergétique, écologique et sociale avec l'achat de 13,4 milliards d'euros d'obligations vertes, sociales ou durables, doublant ainsi leur poids dans nos portefeuilles. Elle a investi 108 millions d'euros supplémentaires dans des fonds à impact non cotés dédiés à la transition énergétique et à la préservation de la nature et de la biodiversité, portant ainsi l'encours sur cette catégorie d'actifs à près de 1 milliard d'euros. La Banque de France a par ailleurs enrichi et formalisé sa stratégie d'engagement actionnarial, avec le lancement en 2025 d'une campagne ciblée sur la préservation de la nature et de la biodiversité. Le présent rapport inclut, comme chaque année, les indicateurs climatiques communs à l'Eurosystème. Cette année, il est également enrichi de nouveaux indicateurs sur la nature, qui mesurent l'exposition des portefeuilles à certains secteurs prioritaires au sens de la Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) et leur impact sur la qualité de l'eau.

Pour ce qui concerne nos missions, le *Rapport durabilité* s'articule autour de la stratégie monétaire, de la stabilité financière, ainsi que des services à l'économie et à la société. Il applique les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) du Conseil de stabilité financière et intègre progressivement celles de la TNFD.

En matière de stratégie monétaire, 2025 marque une étape avec l'intégration par l'Eurosystème d'un « facteur climatique » dans son dispositif de garanties, afin de mieux prendre en compte les risques liés à la transition et de renforcer la résilience du cadre opérationnel, avec une application à partir de 2026. La Banque de France a

également intégré les risques climatiques de transition et physiques dans son système de cotation des entreprises (ICAS), afin d'évaluer leur impact sur la solvabilité à court terme.

En matière de stabilité financière et de supervision,

2025 a été marquée par une révision du cadre de reporting extra-financier auquel sont soumises les entités du secteur financier, dans laquelle la Banque de France et l'ACPR se sont impliquées. L'ACPR a poursuivi en 2025 sa revue des risques climatiques et évalué la préparation des établissements aux plans prudentiels de transition de la directive CRD VI, en constatant des avancées mais aussi des besoins de renforcement sur la gouvernance, la qualité des données et le suivi. Pour les assureurs, les règles sur les risques de durabilité ont été simplifiées. L'ACPR a renforcé sa supervision de l'intégration des risques de durabilité dans le secteur des assurances, en soulignant toutefois que les efforts en matière de prévention et d'accompagnement des assurés sont encore insuffisants. Par ailleurs, la Banque de France a participé à l'exercice Hydros 25 du Groupe de Place Robustesse simulant une crue majeure de la Seine, qui a confirmé la résilience globale de la Place financière de Paris.

S'agissant, enfin, des **services à l'économie et à la société**, la Banque de France a poursuivi en 2025 le déploiement de son indicateur climat des entreprises afin d'évaluer leur trajectoire de décarbonation. En 2026, le volet adaptation de cet outil sera enrichi et appliqué aux secteurs du bâtiment, du tourisme et de l'agriculture. En parallèle, la Banque de France lance en 2026 l'outil de diagnostic sur l'adaptation au changement climatique (ODACC), mis à disposition gratuitement en ligne à l'attention des entreprises souhaitant évaluer l'exposition de leurs sites aux aléas climatiques. Cet outil s'inscrit dans le Plan national d'adaptation au changement climatique.

L'ensemble de nos missions institutionnelles est soutenu par une activité de recherche intensive afin de faire progresser la connaissance, notamment sur l'impact de l'érosion de la biodiversité sur la stabilité des prix, et de la transition

écologique sur les finances publiques. En 2025, ces travaux ont donné lieu aux 22 publications par la Banque de France (documents de travail, bulletins, blogs) consacrées notamment au climat, à la nature, à la transition énergétique et à la finance verte.

Dans un contexte géopolitique troublé, l'engagement multilatéral demeure essentiel, notamment via le Réseau international des banques centrales et des autorités de contrôle pour le verdissement du système financier (NGFS).

La Banque de France, qui l'a cofondé en 2017, en assure le secrétariat permanent depuis Paris. En 2025, le NGFS a contribué aux travaux du G20 et publié sa première version de scénarios climatiques de court terme. Ces travaux bénéficient de la forte mobilisation de 149 banques centrales et autorités de supervision à travers le monde.

Fortes d'une expertise économique et financière, ancrées localement et connectées au système monétaire et financier international, les équipes de la Banque de France et de l'ACPR restent pleinement mobilisées pour intégrer les enjeux climatiques et de la dégradation de la nature dans les décisions économiques et la gestion financière, condition de la résilience et de la souveraineté de l'économie.

Emmanuel Moulin

POUR ALLER PLUS LOIN

Banque de France, 24 mars 2026 : *Rapport annuel 2025*.

Discours du gouverneur François Villeroy de Galhau, 16 décembre 2025 : « *Dix ans après l'accord de Paris : l'heure est à la célébration, mais aussi à la lutte* ».

SOMMAIRE

À PROPOS DE CE RAPPORT	6
PARTIE 1 : GOUVERNANCE ET STRATÉGIE	10
Gouvernance	11
Stratégie	13
PARTIE 2 : LES MISSIONS INSTITUTIONNELLES	16
Stratégie monétaire	17
Stabilité financière	21
Services à l'économie et à la société	26
PARTIE 3 : LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	32
Faits marquants 2025	32
Gouvernance	33
Actions relatives au changement climatique	33
Actions pour la réduction de nos impacts et de nos risques liés à la dégradation de la nature	41
PARTIE 4 : LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE LA BANQUE DE FRANCE	44
Chiffres clés 2025	45
Faits marquants 2025	46
Vue d'ensemble	47

À PROPOS DE CE RAPPORT

NOTRE MÉTHODOLOGIE

Le *Rapport durabilité* de la Banque de France et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) retrace la manière dont la durabilité est intégrée dans l'ensemble

de nos activités. Il est organisé autour de nos missions institutionnelles, de nos activités opérationnelles, et de notre politique d'investissement responsable.

→ Les **missions institutionnelles**. Au nombre de trois : i) stabilité financière, ii) stratégie monétaire, et iii) services à l'économie et à la société, elles sont présentées selon la structure de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD ¹), telle qu'interprétée par le guide du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (Network for Greening the Financial System, NGFS) à destination des banques centrales ², à savoir selon quatre piliers :

- **Gouvernance** : gouvernance de la Banque concernant les impacts, les risques et les opportunités liés au climat et à la nature ;
- **Stratégie** : actions engagées pour faire face aux impacts réels et potentiels des risques et opportunités identifiés ;
- **Gestion des risques** : processus utilisés pour identifier, évaluer et gérer ces risques et opportunités ;
- **Métriques et cibles** : métriques et cibles utilisées pour évaluer et gérer ces impacts, ces risques et ces opportunités.

→ Les **activités opérationnelles**. Elles sont présentées selon une structure inspirée des normes de reporting suivies par les entreprises en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Le rapport présente ainsi dans une partie spécifique les **informations environnementales** relatives au changement climatique et aux risques liés à la nature.

→ Enfin, le rapport rend compte de la stratégie et des actions de la Banque de France en matière d'**investissement responsable**.

- Ce volet intègre, pour la quatrième année consécutive, les métriques calculées dans le cadre de l'**exercice de reporting climat commun à l'ensemble des banques centrales de l'Eurosystème**. Le périmètre des métriques reportées inclut les **émissions de scope 3** ainsi que la part d'**obligations sociales et durables**.
- La Banque de France enrichit cette année sa publication d'**indicateurs de performance sur la nature**, en publiant la **part de ses portefeuilles exposée aux secteurs ayant une dépendance ou un impact matériel vis-à-vis de la nature** ³ ainsi que des **indicateurs évaluant l'impact des portefeuilles sur la qualité de l'eau**.

1 La TCFD a été dissoute en 2023 après avoir rempli son mandat et le Conseil de stabilité financière a demandé à la Fondation IFRS de prendre en charge le suivi de l'évolution des informations sur le climat fournies par les entreprises. Les recommandations de la TCFD ont été intégrées par l'International Sustainability Standards Board (ISSB) dans sa norme sur le climat, IFRS S2 *Climate-related Disclosures*.

2 NGFS (2019), *A sustainable and responsible investment guide for central banks' portfolio management*, octobre. – Cf. aussi NGFS (2024), *Sustainable and responsible investment in central banks' portfolio management – Practices and recommendations*, mai.

3 Au sens de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD).

La politique RSE et la politique d'investissement responsable sont une expression de la **performance durable** de la Banque de France, qui constitue l'une de ses cinq valeurs fondamentales, aux côtés de l'indépendance, l'expertise, l'ouverture et la solidarité.

Comme dans ses éditions précédentes, le présent *Rapport durabilité* est centré sur les activités exercées au niveau de la Banque de France et de l'ACPR, avec des renvois lorsque des travaux complémentaires sont menés au niveau de l'Eurosystème. Il adopte une **approche intégrée des risques climatiques et des risques liés à la nature** telle que la recommande le NGFS. Ce rapport a vocation à servir de point d'entrée unique pour connaître les actions en matière de durabilité de la Banque de France et de l'ACPR, renvoyant aux publications plus détaillées lorsqu'elles sont disponibles.

Il comporte des **indicateurs et cibles** associés à l'ensemble de nos objectifs et de nos actions. En effet, une démarche rigoureuse d'évaluation et de gestion des risques est développée par les deux institutions et s'appuie sur des **indicateurs**, permettant de mesurer de manière objective l'évolution des risques, et de vérifier si cette évolution est alignée sur la gouvernance, la stratégie, la politique de gestion et de prévention des risques. Elle s'appuie également sur des **cibles** lorsque cela est approprié. S'inscrivant dans une approche holistique par les risques, la Banque de France et l'ACPR entendent développer un jeu d'indicateurs leur permettant d'évaluer, en plus des risques sur le bilan de la Banque, la manière dont les risques liés à l'environnement impactent leurs missions. Reflétant une approche de la gestion des risques de durabilité qui s'améliore d'année en année, la liste des indicateurs à suivre évolue régulièrement. Il est, en effet, important de prendre en compte les limites actuelles inhérentes aux données climatiques et environnementales : données incomplètes et en cours de standardisation, harmonisation en cours des différentes méthodologies utilisées selon les indicateurs.

POUR ALLER PLUS LOIN

Recommandations de la TCFD : <https://www.fsb-tcfd.org>

Recommandations du Conseil international des normes de durabilité (International Sustainability Standards Board, ISSB) : <https://www.ifrs.org/issued-standards/ifrs-sustainability-standards-navigator/ifrs-s2-climate-related-disclosures/>

Recommandations du NGFS : <https://www.ngfs.net/en/publications-and-statistics/publications/guide-climate-related-disclosure-central-banks-second-edition>

PARTIE 1

GOVERNANCE ET STRATÉGIE

GOVERNANCE

Une gouvernance de haut niveau mise en œuvre par chaque métier

UNE STRATÉGIE CLIMATIQUE DÉFINIE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION DE LA BANQUE DE FRANCE

Le **Comité de direction** – qui inclut les gouverneurs, les directeurs généraux de la Banque de France, la secrétaire générale de l'ACPR, et dans lequel siège également le président de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), également directeur général de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) – établit les grandes orientations de la Banque de France et de l'ACPR en matière de lutte contre le changement climatique et la dégradation de la nature, dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique et de la politique RSE. Il veille à la cohérence d'ensemble de la stratégie climat et nature déclinée dans les différents métiers.

Le **plan stratégique** et les orientations stratégiques sont soumis à l'approbation du Conseil général, qui est tenu informé de la mise en œuvre de la feuille de route climatique et nature. Le Collège de l'ACPR valide l'ensemble des publications de l'Autorité de contrôle sur le sujet du changement climatique et de la nature. Les actions destinées à prendre en compte le changement climatique sont également définies en lien avec des instances de gouvernance spécifiques internes (Comité actif-passif et Comité stratégique du régime de retraite en matière d'investissement responsable) et parfois externes (Conseil des gouverneurs de l'Eurosystème pour la politique monétaire, Mécanisme de supervision unique [MSU] pour la supervision bancaire européenne, Haut Conseil de stabilité financière [HCSF] pour la politique macroprudentielle, en France).

UN PILOTAGE PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF SUR LE CLIMAT ET LA NATURE (CECN)

L'instance de pilotage transversal des actions de l'institution concernant les risques liés au changement climatique et à la dégradation de la nature est le **Comité exécutif sur le climat et la nature (CECN)**, présidé par la sous-gouverneure Agnès Benassy-Quéré. Le CECN assure la bonne coordination de ces actions, leur cohérence d'ensemble et leur visibilité pour renforcer encore la capacité d'entraînement de la Banque de France vis-à-vis de ses pairs et plus largement du système financier.

Les actions à portée purement interne concernant la performance durable de la Banque de France n'entrent pas dans le périmètre du CECN et ont leurs propres instances de gouvernance. Celles-ci sont présentées au début des parties 3 et 4 de ce rapport.

UNE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE PAR LES MÉTIERS AU SEIN DES RÉSEAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LE CLIMAT ET LA NATURE (CECN)

La mise en œuvre opérationnelle des actions portant sur les risques liés au changement climatique et à la dégradation de la nature est effectuée par l'ensemble des métiers de la Banque de France et de l'ACPR, **coopérant de manière transversale au sein des réseaux du Comité exécutif sur le climat et la nature**. Ces réseaux couvrent notamment les thématiques suivantes : scénarios et modélisation, méthodologies, données climatiques et liées à la nature, sujets réglementaires (« *policy* »), préparation du *Rapport durabilité*, communication, recherche. Par ailleurs, la Mission RSE et développement durable, d'une part, la Direction financière, la Direction des marchés et la Direction des risques et de la conformité, d'autre part, pilotent, respectivement, la mise en œuvre de la politique RSE et celle de la politique d'investissement responsable.

Le Centre sur le climat et la nature (CCN) assure le secrétariat du CECN et contribue au sein des réseaux du CECN à la mise en œuvre des actions de la Banque de France et de l'ACPR en matière de prise en compte des enjeux climatiques et liés à la nature (hors politique RSE et d'investissement responsable).

POUR ALLER PLUS LOIN

Organes de gouvernance de la Banque de France : <https://www.banque-france.fr/la-banque-de-france/nous-connaître/la-gouvernance/les-organes-de-gouvernance>

Centre sur le climat et nature : <https://www.banque-france.fr/fr/banque-de-france/banque-centrale-engagée/climat-nature-finance-durable>

Collège de supervision de l'ACPR : <https://acpr.banque-france.fr/lacpr/colleges-et-commissions/college-de-supervision/composition-du-college-de-supervision>

Commission climat et finance durable de l'ACPR : <https://acpr.banque-france.fr/lacpr/colleges-et-commissions/commissions-consultatives>

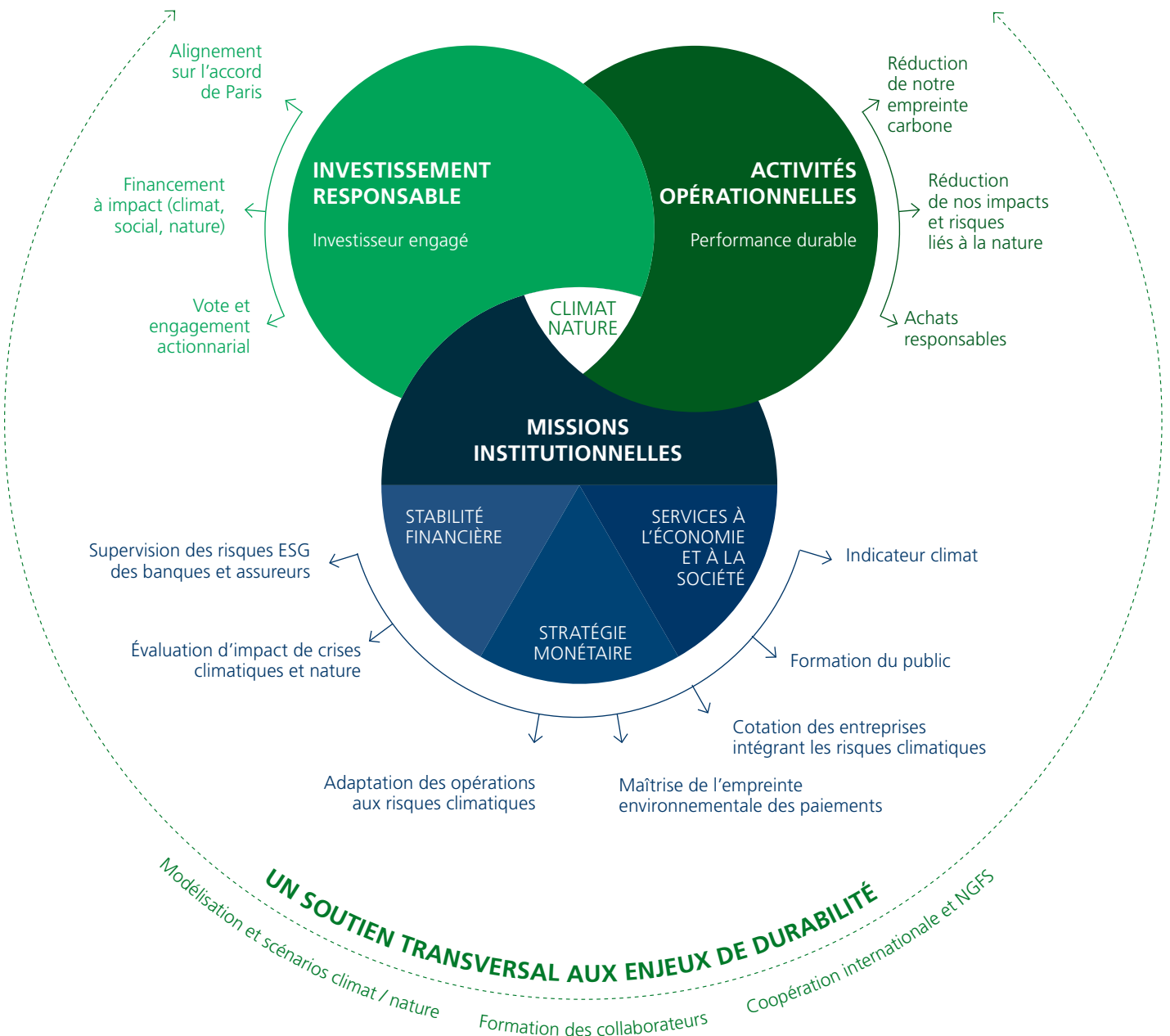
Gouvernance et stratégie de durabilité des actions opérationnelles de la Banque de France et de l'ACPR : https://www.banque-france.fr/system/files/2025-01/Charte-RSE-2025_0.pdf

L'objectif du CCN est de renforcer l'efficacité des actions de la Banque de France sur la base de nouvelles expertises et en développant les synergies entre les directions générales. Le Centre a aussi pour mission de s'assurer que les actions de la Banque de France sont alignées avec les initiatives internationales du **Réseau international des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du**

système financier (NGFS, 173 membres et observateurs à fin 2025), dont il assure le secrétariat permanent.

Le CCN a absorbé, approfondi et élargi les missions du service de la Finance durable, qui avait fait de la Banque de France en 2019 l'une des toutes premières banques centrales au monde à se doter d'une équipe totalement dédiée aux enjeux climatiques.

BANQUE DE FRANCE ET ACPR : LE CLIMAT ET LA NATURE AU CŒUR DE NOS ACTIVITÉS ET DE NOS MISSIONS



Note : ESG, critères environnementaux, sociaux et de gouvernance; NGFS, Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier.

STRATÉGIE

LES RISQUES CLIMATIQUES ET LIÉS À LA NATURE AU CŒUR DES MANDATS DE LA BANQUE DE FRANCE ET DE L'ACPR

Les risques liés au changement climatique et à la dégradation de la nature, qu'ils soient physiques ou de transition, constituent des risques financiers dont les banques centrales et les superviseurs doivent tenir compte dans la conduite de leurs missions. L'ensemble des missions de la Banque de France est concerné, de la stratégie monétaire à la stabilité financière, en passant par les services à l'économie et à la société. En contribuant à la meilleure compréhension et gestion possible des risques financiers liés aux dérèglements du climat et de la nature, la Banque de France contribue activement à promouvoir une finance durable et le verdissement du système financier à l'échelle internationale. Enfin, en tant qu'organisation, elle place la performance durable au cœur de ses activités opérationnelles et de la gestion responsable de ses investissements pour compte propre. En 2025, elle a poursuivi l'intégration des enjeux du climat et de la nature dans l'ensemble de ses activités. Cette dynamique prolonge des orientations qui ont conduit la Banque de France à occuper la première place, lors des trois derniers exercices (dont le dernier fut en 2024), du classement des banques centrales du G20 en matière d'initiatives vertes, établi par l'organisation non gouvernementale Positive Money. Pour sa part, l'ACPR s'assure que les acteurs financiers intègrent de manière effective les risques environnementaux dans leur gouvernance, leur stratégie et leur gestion des risques.

LES RISQUES CLIMATIQUES ET LIÉS À LA NATURE AU CŒUR DE NOTRE PLAN STRATÉGIQUE CONSTRUIRE ENSEMBLE 2025

Les enjeux climatiques et environnementaux comptent parmi les sept défis majeurs identifiés par le plan stratégique **Construire Ensemble 2025**. Prolongement du plan adopté en 2021, ce plan a renforcé notre capacité à exercer nos missions en prenant en considération les conséquences associées à ces défis.

Le plan stratégique de la Banque de France, structuré en 28 actions, a mobilisé les moyens de la Banque autour de quatre réponses : i) ancrer la stabilité des prix, la stabilité financière et la résilience ; ii) anticiper l'innovation et la transition climatique et environnementale ; iii) accompagner les particuliers et les entreprises face aux incertitudes ; iv) améliorer encore la qualité de vie au travail, notamment par l'efficacité opérationnelle, et attirer les talents.

Au total, cinq actions correspondant à des chantiers prioritaires ont été menées, permettant de préparer l'institution aux risques physiques et de transition liés au changement climatique :

- politique monétaire et climat ;
- Banque de France verte, dont le contenu est identique à celui du pilier environnemental de la politique RSE ;
- indicateur climat ;
- stabilité financière et chocs exogènes (y compris climatiques) ;
- nature.

Lors de la prolongation d'un an du plan Construire Ensemble 2024, une nouvelle action « Nature » a été ajoutée pour intégrer les risques économiques et financiers liés à la nature dans la conduite de notre mandat. Cette action reflète l'idée que les banques centrales doivent considérer, au-delà du climat, l'ensemble des défis environnementaux pour assurer durablement la stabilité monétaire et financière. Comme pour le climat, il s'agit de développer une expertise transversale sur ces enjeux afin d'en évaluer les risques économiques et financiers.

BILAN CONSTRUIRE ENSEMBLE 2025 ET NOUVELLE STRATÉGIE À PARTIR DE 2026

Le plan Construire Ensemble 2025 s'est achevé en ayant permis à la Banque de France de renforcer de manière décisive la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'ensemble de ses missions : intégration du risque climatique dans la politique monétaire, amélioration de l'analyse des chocs exogènes pour la stabilité financière, prise en compte des risques liés à la nature, et consolidation de son positionnement en tant qu'institution durable. Ainsi, par exemple, l'**indicateur climat de transition (ICT)** fournit désormais aux entreprises un repère clair pour évaluer leurs risques climatiques et orienter leur transition, et l'**outil de diagnostic sur l'adaptation au changement climatique (ODACC)** complète cette démarche en leur donnant une visualisation simple et directe des aléas climatiques auxquels elles pourront être exposées.

Le plan stratégique 2026-2028 s'inscrit dans la continuité de ces priorités et comportera notamment une action dédiée. Celle-ci vise à affirmer le rôle de la Banque comme acteur de premier plan sur les enjeux climat et nature, en particulier sur les risques liés à l'eau, en les intégrant pleinement dans les analyses et les instruments des politiques monétaire, prudentielle et financière, tout en renforçant son exemplarité environnementale.

POUR ALLER PLUS LOIN

Plan stratégique de la Banque de France : <https://www.banque-france.fr/fr/banque-de-france/plan-strategique-avenir>

Politique RSE 2025 : https://www.banque-france.fr/system/files/2025-03/Charte_RSE_2025.pdf

Politique RSE 2026-2028 : https://www.banque-france.fr/system/files/2026-06/politique_RSE_2026_2028.pdf

Charte d'investissement responsable : <https://www.banque-france.fr/system/files/2025-07/Charte-investissement-responsable-2025.pdf>

Page « Investissement responsable » de la Banque de France : <https://www.banque-france.fr/fr/la-banque-de-france/une-banque-centrale-engagee/investissement-responsable>

Charte d'investissement responsable : <https://www.banque-france.fr/system/files/2025-07/Charte-investissement-responsable-2025.pdf>

Politique de vote : https://www.banque-france.fr/system/files/2026-03/Politique_de_vote_BdF_2026.pdf

Classement des banques centrales du G20 en matière d'initiatives vertes : <https://www.datocms-assets.com/132494/1736848825-positive-money-green-central-banking-scorecard-report-2024-v8.pdf>

Banque de France (2026), *Rapport annuel 2025* : <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/rapport-annuel-de-la-banque-de-france-2025>

① LA FORMATION INTERNE AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE DE NOTRE STRATÉGIE

Depuis 2022, la Banque de France propose à l'ensemble de son personnel des formations générales pour les sensibiliser aux questions liées au climat. À fin 2025, 77,4 % des collaborateurs présents à la Banque avaient été sensibilisés (soit 7 200 agents).

De manière concomitante, des formations techniques dédiées à des experts de différents domaines sont mises en place et enrichies. Elles concernent notamment les métiers de la finance et de la supervision, les achats, mais également les analystes financiers chargés d'attribuer l'indicateur climat aux entreprises non financières : la formation « Enjeux climatiques et finance » aborde par exemple les impacts et les enjeux de la conservation de la biodiversité dans le secteur financier ; la formation « Achats responsables » professionnalise les acheteurs en leur apportant des solutions concrètes pour favoriser des achats plus vertueux en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) ; pour les analystes financiers du réseau de la Banque de France, les actions destinées à collecter des données et à attribuer l'indicateur climat permettent de monter en compétence sur l'évaluation de l'exposition au risque climatique des entreprises et leur trajectoire de transition.

UNE STRATÉGIE DURABLE BÂTIE SUR LES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA NATURE

STRATÉGIE MONÉTAIRE

Politique monétaire et climat

Intégrer le risque climatique dans la conduite de notre mandat de politique monétaire



Avancer sur la macroéconomie du climat

Adapter le cadre opérationnel et la politique monétaire de l'Eurosystème aux risques climatiques

STABILITÉ FINANCIÈRE

Stabilité financière

Mieux appréhender les risques liés aux chocs exogènes, dont climatiques, pour le système financier



Mieux cerner les impacts pour la stabilité financière des risques liés aux chocs exogènes, dont les chocs liés au changement climatique

Renforcer notre capacité de modélisation dans l'objectif de construire des scénarios et conduire des tests de résistance plus complexes et plus complets, y compris des tests de résistance climatiques

Développer notre capacité de projections macrofinancières, permettant un bouclage entre évolutions macroéconomiques et évolutions financières projetées ou stressées, y compris au titre de scénarios climatiques

Nature

Intégrer les risques économiques et financiers liés à la dégradation de la nature et à la perte de biodiversité dans la conduite de nos mandats



Objectif : être une banque centrale de référence pour la prise en compte des risques économiques et financiers liés à la dégradation de la nature et aux impacts sur la nature pour la stabilité financière et dans l'analyse macroéconomique

Élaborer les briques méthodologiques d'un cadre d'analyse des risques liés à la nature

Faire émerger et partager des bonnes pratiques et approches utiles à la gestion des risques liés à la dégradation de la nature

Favoriser la prise en compte de ces risques dans le cadre prudentiel

SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ

Indicateur climat

Déployer l'indicateur climat au service de la transition écologique des entreprises et du climat comme bien commun



Élaborer une méthodologie pour la construction de l'indicateur climat

Attribuer un indicateur climat (sur deux volets : Transition et Adaptation)

Créer et mettre en production un système d'information dédié pour le suivi et le traitement des données

PERFORMANCE DURABLE

Banque de France verte

S'engager activement vers un objectif de neutralité carbone et contribuer à la préservation de la nature



S'engager activement vers un objectif de neutralité carbone, en ciblant une réduction d'au moins 25 % de ses émissions de gaz à effet de serre en 2025 par rapport à 2019

Contribuer à la préservation de la nature, en formant 75 % de nos acheteurs aux achats responsables d'ici fin 2025

PARTIE 2

LES MISSIONS INSTITUTIONNELLES

STRATÉGIE MONÉTAIRE

Gouvernance

En matière de politique monétaire, les travaux sont menés par l'**Eurosystème** dans le cadre de ses structures de gouvernance existantes : la Banque de France a contribué à l'élaboration de la feuille de route de verdissement de la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) et travaille à sa mise en œuvre conformément au calendrier adopté.

La politique monétaire de la zone euro est décidée par le **Conseil des gouverneurs** de la BCE et mise en œuvre conjointement de manière décentralisée par la BCE et les banques centrales nationales (BCN). Les propositions du directoire de la BCE au Conseil des gouverneurs se fondent sur les travaux des comités de l'Eurosystème, composés de membres de la BCE et des BCN des pays de la zone euro. Au titre de la stratégie monétaire, la Banque de France est également garante de la confiance dans les moyens de paiement, ceux-ci assurant la fonction clé de circulation de la monnaie entre les acteurs économiques. À ce titre, la Banque de France veille aussi à la trajectoire environnementale de la filière des paiements. Elle s'appuie pour ce faire sur le **Comité national des moyens de paiement (CNMP)**.

Stratégie

Le climat s'inscrit pleinement dans le **mandat monétaire** par les effets qu'il produit sur la stabilité des prix. Les événements extrêmes liés au changement climatique ont déjà des effets de plus en plus visibles sur l'activité économique et les prix, notamment alimentaires. La transition vers une économie bas-carbone, en raison notamment de la mise en place de politiques de transition et d'évolutions technologiques, peut se répercuter sur l'activité et les prix, à commencer par ceux de l'énergie. Le coût de cette transition pour la croissance reste toutefois inférieur au coût de l'inaction.

La revue stratégique de la BCE de 2025 confirme l'impact du changement climatique sur la stabilité des prix, et reconnaît explicitement les implications de la dégradation de la nature pour la politique monétaire et les activités de banque centrale. Dans le cadre de son mandat, l'Eurosystème prolonge ainsi son engagement sur la dimension climatique et l'élargit aux enjeux liés à la nature.

La Banque de France s'inscrit en soutien de la stratégie de l'Eurosystème pour une **meilleure prise en compte des enjeux climatiques et liés à la nature dans la politique monétaire**. Cela passe par une meilleure intégration des risques physiques et de transition dans l'évaluation des risques pesant sur la stabilité des prix, notamment dans

les modèles macroéconomiques, et par le recours à des analyses de scénarios climatiques.

La Banque de France, à travers le Comité national des moyens de paiement (CNMP), appréhende les **problématiques environnementales comme des enjeux structurants pour l'écosystème des paiements européens**. La durabilité fait ainsi partie des principaux objectifs de la nouvelle stratégie nationale adoptée par le CNMP pour la période 2025-2030.

Gestion des risques

PRISE EN COMPTE DU RISQUE CLIMATIQUE DANS LA POLITIQUE MONÉTAIRE CONDUITE PAR L'EUROSYSTÈME

En 2025, l'Eurosystème a franchi une nouvelle étape dans la prise en compte des risques climatiques au sein de son cadre opérationnel. Le Conseil des gouverneurs de la BCE a annoncé le 29 juillet 2025 l'introduction d'un **facteur climatique** au sein de son dispositif de garanties afin de mieux gérer les risques financiers liés à la crise climatique. Ce facteur climatique vise à faire face aux incertitudes prospectives liées au climat, renforçant la résilience de la mise en œuvre de la politique monétaire de l'Eurosystème. La mesure protégera l'Eurosystème d'une éventuelle diminution de la valeur des garanties en cas de chocs de transition défavorables liés au climat. Cette mesure s'appliquera aux actifs négociables émis par les sociétés non financières, et prendra effet au second semestre 2026. Le « facteur climatique » est susceptible de réduire la valeur affectée aux actifs éligibles admis en garantie, en fonction de l'ampleur de l'impact possible de ces incertitudes sur un actif. Cela permettra d'amortir l'impact financier potentiel des incertitudes liées au changement climatique. Le facteur climatique complètera la boîte à outils de gestion des risques existante de l'Eurosystème en envisageant des analyses prospectives de scénarios climatiques, et améliorera par conséquent la résilience de la mise en œuvre de la politique monétaire de l'Eurosystème. Le calibrage de la mesure préservera la disponibilité des garanties adéquates.

En 2025, la Banque de France a poursuivi l'alignement entre sa gestion des risques et le plan stratégique Construire Ensemble 2025, au sein duquel le défi climatique occupe une place centrale. Le plan insiste sur la nécessité de mieux anticiper les mutations environnementales, d'intégrer les risques liés au climat dans l'ensemble des missions de politique monétaire et de stabilité financière, et de renforcer la résilience du système financier face aux chocs exogènes – dont les risques climatiques constituent un volet majeur.

TRAVAUX DE VERDISSEMENT DES PORTEFEUILLES MONÉTAIRES DE L'EUROSISTÈME

Forte de son expérience en matière de politique d'investissement responsable sur les portefeuilles non monétaires (cf. *partie 4*), la Banque de France contribue aux travaux au sein de l'Eurosystème portant sur le verdissement du portefeuille de politique monétaire composé d'obligations d'entreprise (CSPP, *corporate sector purchase programme*) et à l'élargissement des publications de données liées au climat sur l'ensemble des portefeuilles de politique monétaire.

L'Eurosystème décarbone progressivement ses avoirs en obligations d'entreprise selon une trajectoire conforme aux objectifs de l'accord de Paris sur le climat. La Banque de France oriente les réinvestissements de ses portefeuilles monétaires vers des émetteurs présentant de bonnes performances climatiques : de faibles émissions de gaz à effet de serre, des objectifs ambitieux et crédibles de réduction des émissions de carbone, et une transparence satisfaisante en matière climatique.

Cette mesure signifie que, toutes choses égales par ailleurs, la part des actifs au bilan de l'Eurosystème émis par des entreprises présentant de bons résultats climatiques a été accrue par rapport à celle des entreprises dont les résultats sont moins satisfaisants. Le but recherché est d'atténuer les risques financiers liés au climat figurant au bilan de l'Eurosystème. Il s'agit également d'inciter les émetteurs à améliorer leur publication d'informations et à réduire leurs émissions de carbone à l'avenir.

Ces mesures s'appliquent depuis octobre 2022. La BCE a publié en 2023, en 2024 et en 2025 des informations liées au climat en ce qui concerne les avoirs en obligations d'entreprise acquises par l'Eurosystème au titre des achats de politique monétaire et l'impact des mesures prises.

La recherche macroéconomique menée à la Banque de France montre que les risques liés au climat et à la nature peuvent être des facteurs d'instabilité à court et moyen terme. Les travaux de modélisation récents démontrent que la dégradation des écosystèmes et la transition énergétique génèrent des chocs d'offre significatifs, alimentant l'inflation et pesant sur la productivité à court et moyen terme. Ces travaux soulignent qu'une transition ordonnée est indispensable pour limiter les coûts économiques liés à l'érosion des services écosystémiques et à la décarbonation de l'économie.

POUR ALLER PLUS LOIN

Inclusion des questions climatiques dans la nouvelle stratégie de politique monétaire : https://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2021/html/ecb.pr210708_1~f104919225.fr.html

Décision de juillet 2022 sur les opérations de politique monétaire : <https://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2022/html/ecb.pr220704~4f48a72462.fr.html>

Cadre de garanties de l'Eurosystème : <https://www.ecb.europa.eu/mopo/coll/risk/html/index.en.html>

Plan sur le climat et la nature 2024-2025 de la BCE : <https://www.ecb.europa.eu/ecb/climate/our-climate-and-nature-plan/html/index.en.html>

Adaptation du dispositif de garanties aux risques de transition liés au climat (2025) : <https://www.banque-france.fr/fr/communiqués-de-presse/la-bce-adaptera-son-dispositif-de-garanties-afin-de-faire-face-aux-risques-de-transition-lies-au>

Politique de décarbonation des avoirs en obligations d'entreprise acquises par l'Eurosystème au titre des achats de politique monétaire : <https://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2022/html/ecb.pr220919~fae53c59bd.en.html>

Publication en matière de durabilité de la BCE (2025) : https://www.ecb.europa.eu/ecb/climate/climate-related-financial-disclosures/shared/pdf/ecb.crfd2025_MPPs.en.pdf

Décarbonation des portefeuilles monétaires de l'Eurosystème et de la BCE (2024) : <https://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2024/html/ecb.pr240625~94de5e0780.en.html>

Déclaration relative à la stratégie de politique monétaire de la BCE (2025) : https://www.ecb.europa.eu/mopo/strategy/strategy-review/ecb.strategyreview202506_strategy_statement.fr.html

Banque de France (2025), « Inflation et risques liés à la nature : une approche macroéconomique par les prix agricoles », *Documents de travail*, n° 1006, 29 juillet.

Banque de France (2025), « Comblent le fossé dans l'analyse macroéconomique de la transition énergétique : combiner les approches à moyen et à long terme », *Documents de travail*, n° 1000, 11 juillet.

INTÉGRATION DES RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA COTATION DES ENTREPRISES

La cotation est reconnue par l'Eurosystème comme « système interne d'évaluation du crédit » (*in-house credit assessment system*, ICAS). Elle permet l'évaluation, à des fins de politique monétaire, de la qualité des créances détenues par les établissements de crédit sur des entreprises non financières. À ce titre, la Banque de France attribue chaque année, à dire d'expert, une cotation à environ **290 000 entreprises** non financières, principalement des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Conformément au programme d'action pour le climat de la BCE, les ICAS doivent désormais intégrer les risques liés au changement climatique dans l'appréciation du risque de défaut des entreprises à un horizon d'un an.

Méthodologie et canaux de transmission

L'intégration de ces enjeux repose sur deux principaux canaux de transmission de la matérialité financière :

- **Les risques de transition**, liés à l'impact financier du marché européen du carbone sur les entreprises. Une charge financière élevée liée aux quotas d'émissions peut justifier une dégradation de la cotation ;
- **Les risques physiques**, liés à l'exposition et à la vulnérabilité aux aléas climatiques aigus et à leur impact sur l'assurabilité. L'impact est évalué selon la vulnérabilité de l'entreprise et sa capacité à maintenir une couverture assurantielle ou à mettre en œuvre des mesures de prévention.

L'analyse combine des évaluations quantitatives et qualitatives pour mesurer l'impact concret et quantifiable sur la solvabilité à court terme (coût du carbone, accès à l'assurance).

Mise en œuvre opérationnelle et perspectives

Après une phase de test en 2024, la Banque de France a mis en œuvre en 2025 ces évolutions méthodologiques. Elle applique un principe de proportionnalité en ciblant prioritairement les entreprises les plus grandes et les plus émettrices.

La Banque de France poursuivra en 2026 cette démarche selon des modalités proches de celles de 2025. Pour garantir

la robustesse du dispositif, les analystes continuent de bénéficier d'un cadre méthodologique structuré et adapté, assurant une cotation fiable et de haute qualité.

POUR ALLER PLUS LOIN

Sur le cadre de garanties de l'Eurosystème : <https://www.ecb.europa.eu/mopo/coll/risk/html/index.en.html>

Sur les normes minimales communes de prise en compte des risques liés au changement climatique dans les systèmes internes d'évaluation du crédit (ICAS) : https://www.ecb.europa.eu/press/economic-bulletin/focus/2022/html/ecb.ebbox202206_06~d7f88f706f.en.html

Sur les efforts de l'Eurosystème pour prendre en compte de façon adéquate les risques climatiques dans les notations de crédit (2025) : <https://www.ecb.europa.eu/press/blog/date/2025/html/ecb.blog20251107~54c4d00c0a.fr.html>

MAÎTRISE DE L'EMPREINTE CARBONE ET ENVIRONNEMENTALE DES PAIEMENTS DE DÉTAIL

Face au défi de la transition écologique, l'enjeu de la réduction de l'empreinte carbone et environnementale de l'ensemble de la chaîne du paiement constitue un enjeu important. Cela concerne à la fois la **filière fiduciaire** (les espèces) et les moyens de **paiement scripturaux** (cartes, virements, prélèvements, chèques et portefeuilles électroniques). Promouvoir des moyens de paiement adaptés avec les objectifs climatiques implique au préalable de mieux comprendre les composantes de leur empreinte tout au long de leur cycle de vie. À partir de cet état des lieux, l'objectif du **Comité national des moyens de paiement** (CNMP) est d'identifier les leviers permettant de diminuer cette empreinte et de favoriser leur diffusion auprès de l'écosystème des paiements et des utilisateurs.

Dans le cadre de ces travaux, deux exercices structurants ont été conduits par le CNMP :

- D'une part, au printemps 2025, un recensement des différentes études sur l'empreinte carbone et environnementale des paiements qui ont été menées à l'initiative d'acteurs privés ou publics. Ce recensement a permis d'identifier les premières tendances et d'en restituer les principaux enseignements aux membres du groupe de travail ;
- D'autre part, à l'automne 2025, un premier état des lieux des bonnes pratiques en matière de verdissement, réalisé à partir de deux questionnaires qualitatifs adressés aux acteurs de la filière fiduciaire et des paiements scripturaux. Cette approche a également permis de disposer d'un premier retour sur la mise en œuvre des bonnes pratiques diffusées par le Conseil des paiements de détail en euros (Euro Retail Payments Board, ERPB).

Ces travaux de recensement ont mis en lumière un ensemble de mesures concrètes :

- Pour les paiements scripturaux, les initiatives portent notamment sur la dématérialisation des relevés et des avis d'opération, l'amélioration de l'efficacité énergétique des infrastructures informatiques, ainsi que l'évolution des terminaux de paiement vers des équipements plus sobres et plus facilement recyclables ;
- Dans la filière fiduciaire, des actions ont été déployées pour réduire l'empreinte carbone et environnementale associée au cycle de vie du billet, en particulier au niveau

de la distribution des billets. Ces démarches s'inscrivent à la fois dans les stratégies individuelles des organisations concernées (notamment les transporteurs de fonds, les banques et la Banque de France) – qu'il s'agisse de leurs engagements RSE ou de la mise en conformité avec des exigences réglementaires – et dans le prolongement du plan d'action européen établi à la suite de la première étude « **Product Environmental Footprint** » (PEF) publiée en 2023. Les actions menées portent notamment sur la réduction de l'intensité carbone des consommations d'énergie, l'évolution des flottes vers des motorisations plus durables, la modernisation des équipements de distribution, de tri et de traitement des billets, la diminution de l'usage des emballages plastiques et du papier, ainsi que l'amélioration de la gestion des déchets et de leur valorisation.

Parallèlement, la pérennisation de la mesure de l'empreinte carbone et environnementale nécessite une structuration harmonisée des processus de collecte et de restitution des données. Les travaux engagés dès 2025 par l'Eurosystème ont permis de définir, en lien avec les acteurs de chaque pays, des questionnaires relatifs à l'activité fiduciaire. Les données portant sur l'année 2026 permettront de conduire, début 2027, une nouvelle étude PEF à l'échelle de la zone euro, intégrant les évolutions observées depuis la précédente étude fondée sur les données 2019, et d'élaborer un nouveau plan d'action sur cette base actualisée.

POUR ALLER PLUS LOIN

Comité national des moyens de paiement (CNMP) : <https://www.banque-france.fr/fr/strategie-monetaire/moyens-de-paiement/cnmp/presentation-cnmp>

Stratégie nationale des moyens de paiement : <https://www.banque-france.fr/fr/strategie-monetaire/moyens-de-paiement/cnmp/strategie-nationale>

Actions de verdissement de la filière fiduciaire : <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/l'empreinte-environnementale-des-activites-fiduciaires-au-coeur-des-engagements-de-la-banque-de>

Étude sur l'empreinte environnementale des billets en euros : <https://www.ecb.europa.eu/press/pubbydate/2023/html/ecb.pefreport202312~81e945e7aa.fr.html>

STABILITÉ FINANCIÈRE

Gouvernance

UNE IMPLICATION FORTE DE LA BANQUE DE FRANCE ET DE L'ACPR AU SEIN DES INSTANCES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

L'action de la Banque de France et de l'ACPR s'inscrit dans un cadre **national**, européen et international.

Au niveau national la Banque de France et l'ACPR siègent au Haut Conseil de stabilité financière (HCSF), conformément à leur mandat institutionnel.

Leur action s'étend également sur la scène **européenne**, grâce à la participation formelle de la Banque de France à l'Eurosystème et au Comité européen du risque systémique (CERS) ainsi que celle de l'ACPR au Mécanisme de surveillance unique (MSU) pour la supervision microprudentielle bancaire.

En matière réglementaire, l'ACPR participe de manière proactive au sein des groupes de travail sur la finance durable de l'Autorité bancaire européenne (ABE) et de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) et œuvre ainsi à la mise en place d'un cadre prudentiel européen intégrant les risques environnementaux de manière adaptée et efficace.

Enfin, la Banque de France et l'ACPR ont pris une part active aux travaux internationaux. La Banque de France pilote le groupe de travail du NGFS sur les risques liés à la nature, et l'ACPR a coordonné en 2025 un livrable du NGFS sur la supervision des risques liés à la nature. L'ACPR et la Banque de France participent par ailleurs aux groupes de travail dédiés au Comité de stabilité financière (CSF), à l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (IAIS), au Comité de Bâle et au G20, pour citer les principales instances impliquées sur le plan international.

LA COMMISSION CLIMAT ET FINANCE DURABLE DE L'ACPR

Mise en place en octobre 2019 à la suite de l'accord de Place du 2 juillet 2019, cette Commission a pour mission première d'éclairer l'ACPR sur la façon de prendre en compte le suivi des engagements de finance durable par les intermédiaires financiers relevant de son champ de compétences. Au-delà, elle vise à mieux comprendre l'impact des questions liées au climat et à la nature dans l'appréciation et la mesure du risque financier. La Commission a ainsi lancé en 2025 un groupe de travail destiné à établir un état des lieux des pratiques bancaires en matière de prise en compte du risque climatique dans l'évaluation du risque de crédit.

Stratégie

Au titre de leurs mandats de stabilité financière, la Banque de France et l'ACPR attendent des établissements de crédit et des organismes d'assurance qu'ils identifient et gèrent leurs risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de façon adéquate.

S'agissant des établissements de crédit, en juin 2025, l'ACPR s'est déclarée conforme aux orientations de l'ABE sur **la gestion des risques ESG**, tout en tenant compte du contexte réglementaire mouvant du cadre de finance durable européen (*cf. focus 2*). Cette mise en conformité s'est donc accompagnée d'une réserve d'interprétation venant préciser que l'ACPR se conforme au texte dans la limite de l'absence d'incompatibilité entre les orientations et la version finalisée de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) telle que revue par le projet Omnibus. Ce texte s'applique donc aux établissements de crédit et sociétés de financement établis en France depuis janvier 2026 (à l'exception des établissements de petite taille et non complexes pour lesquels son entrée en vigueur est fixée à janvier 2027), simultanément à l'entrée en application de la directive sur les exigences en matière de fonds propres (CRD VI). Enfin, poursuivant cet objectif d'aider les établissements à identifier et à analyser au mieux les risques environnementaux, l'ACPR a participé aux travaux de l'ABE sur l'analyse de scénarios environnementaux, qui viennent expliquer la façon dont ces scénarios doivent être mis en place (finalités, gouvernance, cas d'usage). Ces travaux ont donné lieu à la publication d'orientations publiées fin 2025 et seront applicables par tous les établissements à compter de janvier 2027.

S'agissant des organismes d'assurance, la poursuite des travaux relatifs à la revue de Solvabilité II dans le contexte d'Omnibus s'est traduite par la rédaction de normes techniques allégées sur les plans de **gestion des risques de durabilité**. En effet, les modifications intervenues après la consultation publique ont conduit à rationaliser les exigences s'appliquant aux plans de gestion des risques de durabilité ; ces plans sont désormais directement intégrés au sein des évaluations internes des risques et de la solvabilité (rapports ORSA, *own risk and solvency assessment*) et peuvent être limités à des analyses qualitatives minimales pour les entreprises de petite taille et non complexes. Les plans de gestion des risques de durabilité comprendront désormais une analyse de matérialité de l'exposition au risque de durabilité et une évaluation des risques financiers liés à horizon court, moyen et long terme, qui devront faire l'objet d'actions de remédiation en fonction du cadre d'appétence au risque. Ce projet de normes techniques a été envoyé en novembre 2025 par l'AEAPP à la Commission qui doit encore les publier.

② PARTICIPATION AUX TRAVAUX SUR LE REPORTING EXTRA-FINANCIER

La Banque de France et l'ACPR contribuent au processus d'élaboration d'un cadre de reporting extra-financier aux niveaux européen et international. Elles promeuvent des standards européens de publication (*disclosures*) des expositions au risque climatique transposables au niveau international, ainsi que leur bonne application au niveau national.

Début 2025, la Commission européenne a publié une proposition de simplification visant, entre autres, les informations que les entreprises soumises à la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité (CSRD, *Corporate Sustainability Reporting Directive*) doivent publier. Dans ce cadre, la Banque de France et l'ACPR ont suivi de près les travaux du Groupe consultatif européen sur l'information financière (EFRAG, *European Financial Reporting Advisory Group*) concernant la révision des standards européens pour le reporting de durabilité (ESRS, *European Sustainability Reporting Standards*). Elles ont participé aux débats concernant cette révision en échange avec les autres acteurs de la place et en répondant à la consultation publique de l'EFRAG durant l'été 2025, afin de garantir un bon équilibre entre simplification et transparence.

Gestion des risques

L'ADAPTATION AUX ENJEUX CLIMATIQUES ET DE DURABILITÉ DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

En 2025, l'ACPR a approfondi la revue thématique menée en 2024 auprès d'assureurs représentant 90 % du marché français afin d'évaluer l'**intégration des risques de durabilité**⁴ dans leur gouvernance et leur gestion des risques. Des entretiens ont ensuite été menés avec les principaux groupes concernés afin d'échanger sur l'identification, l'évaluation et l'intégration des risques de durabilité dans l'ORSA, et d'identifier à la fois les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques dans la prise en compte des risques de durabilité par le secteur de l'assurance.

Dans le prolongement de cette revue, une étude ciblée a été conduite en 2025 auprès d'un panel restreint d'assureurs non-vie, sur la base d'un questionnaire portant sur l'adaptation au changement climatique des méthodologies de provisionnement et des politiques de souscription

et de tarification. Cette étude a permis en premier lieu d'évaluer sur la période 2021-2024 l'existence d'une dérive de sinistralité liée au changement climatique et son impact éventuel sur le provisionnement des assureurs du panel. L'objectif était aussi d'analyser comment les assureurs, dans ce contexte, se sont attachés à mieux connaître et évaluer leurs risques, ainsi que les solutions qu'ils ont mises en œuvre pour adapter leur provisionnement, et leurs stratégies de tarification et de souscription, à une sinistralité climatique accrue. Le questionnaire portait également sur les dispositifs de prévention des risques mis en place. À cet égard, si la réflexion sur la connaissance et l'atténuation des risques est bien engagée, les mesures de promotion de la prévention vis-à-vis des assurés paraissent encore timides.

Enfin, pour la première fois en 2025, l'ACPR a conduit une mission de contrôle sur place auprès d'un groupe d'assurance, qui était dédiée à la gouvernance et à la gestion des risques de durabilité. Cette mission a consisté à s'assurer que l'ensemble de ces risques étaient bien identifiés et inclus de façon explicite dans les politiques écrites, le cadre d'appétence aux risques et le processus ORSA.

L'ensemble de ces travaux a permis d'évaluer et de recenser les bonnes pratiques du secteur de l'assurance concernant la prise en compte de l'incidence des risques climatiques et environnementaux. Ils se poursuivront en 2026 dans la perspective de l'entrée en application en 2027 de la révision de la directive européenne Solvabilité II, laquelle précise et consolide le cadre de supervision des risques de durabilité.

REVUE THÉMATIQUE DE L'ACPR SUR LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR BANCAIRE

Comme en 2023 et 2024, l'ACPR a mené en 2025 une revue thématique sur les risques climatiques et environnementaux auprès des établissements du secteur bancaire qu'elle supervise directement (établissements moins importants [LSI, *less significant institutions*] et sociétés de financement). La revue thématique 2025 visait plus spécifiquement à évaluer l'état de préparation des établissements dans la mise en place de **plans prudentiels de transition**. Ces plans sont exigés par la directive CRD VI (entrée en application début 2026 pour les établissements de taille large ou intermédiaire), et le contenu de ces plans est détaillé dans les **orientations en matière de gestion des risques ESG** de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Une quarantaine d'établissements ont été inclus dans la revue thématique 2025. Si des progrès restent encore à faire, les travaux menés ces dernières années ont permis à la majorité

des établissements de déployer et d'améliorer leur dispositif de gestion des risques climatiques et environnementaux, sur lequel ils peuvent désormais s'appuyer pour développer leur plan prudentiel de transition. En particulier, l'évaluation de la matérialité des risques ESG et l'exposition aux risques ESG des contreparties sont désormais mieux pris en compte. Toutefois, il est également attendu des établissements une plus grande implication de leurs instances de gouvernance dans l'élaboration des plans. Ils devront également veiller à améliorer la collecte et la mise à jour des données nécessaires à la construction des plans, et à définir des indicateurs de suivi des mesures figurant dans les plans.

Par ailleurs, le *canevas du Rapport sur le contrôle interne* a été revu de sorte que les établissements devront désormais détailler leurs stratégies, politiques et dispositifs de mesure, de suivi et d'encadrement des facteurs de risques ESG, et indiquer comment ils s'intègrent dans la gestion globale de leurs risques.

En lien avec les travaux de la BCE, l'ACPR continuera, dans les années à venir, à accorder une attention forte aux risques climatiques et environnementaux, notamment sur l'analyse des plans prudentiels de transition.

POUR ALLER PLUS LOIN

Gouvernance et comités consultatifs de la Banque de France : <https://www.banque-france.fr/la-banque-de-france/nous-connaître/la-gouvernance/les-organes-de-gouvernance>

Enquête sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans le système de gouvernance sous Solvabilité II : <https://acpr.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/ndeg-171-enquete-sur-lintegration-des-risques-en-matiere-de-durabilite-dans-le-systeme-de>

Bilan dressé par l'ACPR sur l'intégration des risques de durabilité dans la gouvernance des organismes d'assurance et de réassurance : <https://acpr.banque-france.fr/fr/communiqués-de-presse/lacpr-dresse-un-bilan-de-lintegration-des-risques-de-durabilite-dans-la-gouvernance-des-organismes>

RENFORCER LA RÉSILIENCE DU SECTEUR FINANCIER FACE À UNE CRUE CENTENNALE DE LA SEINE

En octobre 2025, le **Groupe de Place Robustesse (GPR)** a participé à Hydros 25, un exercice organisé par la préfecture de police de Paris pour **simuler une crue majeure** de la Seine et de la Marne en Île-de-France.

Présidé par la Banque de France dans le cadre de sa mission de stabilité financière, le GPR rassemble les principaux acteurs de la Place de Paris⁵. L'exercice visait à tester le dispositif de gestion de crise de Place, à renforcer la coopération avec les gestionnaires de réseau et à anticiper les impacts post-pic de crue.

Les inondations constituent le premier risque naturel en Île-de-France : une crue majeure de la Seine pourrait affecter près de 5 millions de personnes et entraîner des impacts en cascade sur l'économie française, avec des dommages estimés à plus de 30 milliards d'euros. La préparation du secteur financier à un tel scénario est donc essentielle pour garantir la continuité de la vie économique.

Le scénario conçu et piloté par le secrétariat du GPR reposait sur une montée progressive de la Seine jusqu'à 7 mètres, avec un pic pouvant atteindre des niveaux proches de la crue historique de 1910. Il a fourni un cadre pour évaluer la capacité du secteur financier à maintenir ses activités essentielles (distribution fiduciaire, paiements, etc.) dans un contexte de perturbations majeures touchant les infrastructures critiques (télécommunications, énergie, transports, etc.) L'exercice a également permis de tester la préparation individuelle des membres du GPR (communication de crise, évacuation, transferts d'activité, travail à distance).

Dans l'ensemble, l'exercice a mis en exergue la résilience du secteur financier et l'importance cruciale de la coordination trans-sectorielle, en particulier avec les opérateurs d'énergie et de télécommunications. L'exercice Hydros 25 confirme le rôle central du GPR dans la préparation du secteur face à des phénomènes climatiques extrêmes, de plus en plus probables, et représente une avancée majeure pour renforcer la capacité de la Place à faire face à une crue centennale et à assurer une reprise durable.

⁴ Pour rappel, il s'agit des risques climatiques et environnementaux, y compris les risques liés à la nature, les risques sociaux et de gouvernance.

⁵ Banque de France (2025), *Groupe de Place Robustesse. Les 20 ans du Groupe (2005-2025) – Mieux se préparer aux crises et renforcer la résilience opérationnelle de Place*, février, p. 7.

③ LA BANQUE DE FRANCE ET LE RÉSEAU POUR LE VERDISSEMENT DU SYSTÈME FINANCIER (NGFS)

La contribution de la Banque de France au NGFS

La Banque de France considère comme un chantier prioritaire la poursuite de son **investissement au service du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (Network for Greening the Financial System, NGFS)**, qui produit des travaux de référence au niveau international sur les modalités d'intégration des risques climatiques ainsi que des risques liés à la nature par les banques centrales et les superviseurs. La Banque de France, membre fondateur, en assure le secrétariat, en mettant à disposition une vingtaine d'agents et en accueillant des experts détachés d'institutions membres du NGFS au sein de son Centre sur le climat et la nature. Le secrétariat du NGFS prépare et met en œuvre le programme de travail du Réseau et facilite la coopération entre ses membres, en apportant son soutien à la production des livrables et à l'animation des groupes de travail pilotés par les institutions membres. Le secrétaire général du NGFS apporte également un soutien stratégique au comité de pilotage et à la présidence du NGFS, et représente le Réseau au sein des instances internationales (G7, G20) ou lors des grands rendez-vous globaux comme les conférences des Parties (COP) pour le climat et pour la biodiversité.

Au-delà du secrétariat, les experts de la Banque de France et de l'ACPR contribuent pour leurs domaines propres aux différents groupes de travail du NGFS. La Banque de France assure notamment depuis 2022 la coprésidence de la Taskforce on Nature-related Risks, groupe de travail du NGFS sur les risques liés à la nature. Par ses différents engagements, la Banque de France réaffirme l'importance du multilatéralisme sur les sujets liés au climat et à la nature.

Nombre de membres et d'observateurs du NGFS

	2019	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de membres	54	105	121	135	144	149
Nombre d'observateurs	12	16	19	21	21	24

Les avancées majeures du NGFS en 2025 : scénarios de court terme et réflexions sur les plans de transition

Après avoir publié plusieurs éditions de scénarios de long terme (à l'horizon 2050), le NGFS a publié en mai 2025 ses **premiers scénarios climatiques de court terme (horizon**

de 5 ans). Ils permettent aux acteurs financiers d'anticiper les conséquences macro-financières des risques climatiques physiques et de transition, susceptibles de se produire dans les années à venir.

Quatre scénarios sont développés, représentant différentes combinaisons de risques : les deux premiers scénarios se focalisent sur les risques de transition (« En route vers Paris », transition bas-carbone ordonnée et graduelle, et « Réveil soudain », transition retardée et désordonnée), le troisième sur les risques physiques (succession d'événements météorologiques extrêmes), tandis que le quatrième, « Réalités divergentes », explore un monde où seules les économies développées mettent en place une transition ordonnée. Ces scénarios fournissent des résultats détaillés sur un large éventail de variables financières, de secteurs et de pays, ce qui les rend facilement applicables dans la pratique par les utilisateurs.

Les **plans de transition** sont des outils complémentaires aux scénarios climatiques, ayant le potentiel de soutenir la stratégie de transition des banques et des assurances. Ces plans décrivent la stratégie, les cibles, les actions et les processus de gouvernance qu'une entreprise met en place pour aligner ses activités avec les objectifs de transition climatique et gérer les risques climatiques pesant sur ses opérations. À ce titre, ces plans peuvent fournir des informations clés aux superviseurs et aux banques centrales sur la façon dont les risques climatiques physiques et de transition sont évalués et atténués par les institutions financières supervisées.

En 2025, le NGFS a publié trois rapports sur les plans de transition afin de mieux comprendre : i) les **interactions entre les plans de transition et les scénarios climatiques** ; ii) les **enjeux associés aux cibles climatiques** fixées par les institutions financières dans leurs plans de transition ; et enfin iii) **l'intégration d'enjeux relatifs à l'adaptation au changement climatique**.

Les plans de transition et les scénarios climatiques sont deux **outils prospectifs**, mobilisant des données macroéconomiques et financières similaires, qui partagent l'objectif de renforcer la résilience climatique du secteur financier. Les scénarios climatiques peuvent contribuer à la définition d'une trajectoire de transition d'une institution financière et, réciproquement, les plans de transition peuvent également fournir des informations utiles au calibrage des scénarios climatiques.

Les **cibles climatiques** déterminées par les institutions financières constituent également une brique essentielle de l'architecture des plans de transition. Ces cibles – **d'atténuation ou d'adaptation** – permettent de mesurer les risques climatiques qui pèsent sur l'activité d'une entreprise et d'évaluer l'efficacité du plan d'action mis en œuvre pour se conformer aux engagements volontaires ou aux exigences réglementaires climatiques imposées. À ce titre, le NGFS encourage les superviseurs à évaluer prudemment les cibles fournies par les institutions financières supervisées.

POUR ALLER PLUS LOIN

Travaux du NGFS : <https://www.ngfs.net/en/what-we-do>

Scénarios de court terme du NGFS : <https://www.ngfs.net/en/publications-and-statistics/publications/ngfs-short-term-climate-scenarios-central-banks-and-supervisors>

Publications du NGFS sur les plans de transition :

- « NGFS publishes two notes relating to transition plans on climate target setting and climate scenario analysis »
- « NGFS Input paper on Integrating Adaptation and Resilience into Transition plans »

Engagement de la Banque de France au sein du NGFS : <https://www.banque-france.fr/fr/communiqués-de-presse/la-banque-de-france-et-tous-les-membres-du-ngfs-reaffirment-leur-détermination-commune-relever-les>

SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ

Stratégie

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TISSU ÉCONOMIQUE AVEC L'INDICATEUR CLIMAT DES ENTREPRISES ET LA COTATION

L'**indicateur climat** de la Banque de France est un outil mis à disposition des entreprises pour les accompagner dans leur **transition climatique** et dans leur **exposition aux aléas climatiques**. Il a également vocation à être un potentiel indicateur de référence pour le financement de la transition écologique. Déployé progressivement depuis 2024, il couvre désormais les secteurs économiques qui présentent le plus d'enjeux d'atténuation du changement climatique d'ici 2027 : foncier, transports, producteurs d'électricité, bâtiment, ciment, constructeurs automobiles, pétrole et gaz, aluminium, chimie. Et bientôt : acier, grandes cultures agricoles, etc. Cet indicateur repose sur des données individuelles, collectées auprès des entreprises ou accessibles via des bases de données existantes. Après deux années de production, 2900 indicateurs climat ont été attribués sur une base volontaire.

Pour 2026, il est prévu d'étendre pour la première fois le périmètre de l'indicateur climat aux enjeux d'adaptation, avec une campagne dédiée pour les secteurs du bâtiment, du tourisme, et de l'agriculture. La Banque de France a également mis en ligne début 2026 l'ODACC, un outil de diagnostic développé avec Météo-France, permettant aux entreprises de visualiser l'exposition de leurs sites à différents aléas climatiques selon différents horizons de réchauffement et sur l'ensemble de la France métropolitaine. Depuis mars 2025, l'ODACC est référencé par le gouvernement dans le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) comme un des facteurs contribuant à l'adaptation des entreprises françaises au changement climatique.

De façon distincte de l'indicateur climat des entreprises, et dans le cadre du programme d'action pour le climat de la BCE, la Banque de France, en conformité avec son statut de système interne d'évaluation du crédit (ICAS) de l'Eurosystème, intègre à compter de 2025 les risques liés au changement climatique dans sa **cotation des entreprises**. Ces éléments sont détaillés dans la partie dédiée à la stratégie monétaire de ce rapport. La longue expérience de l'utilisation de données extra-financières dans la cotation et l'expertise acquise ces dernières années par la Banque de France avec l'élaboration de l'indicateur climat des entreprises, ainsi que les données et diagnostics collectés, ont facilité cette intégration des risques climatiques dans la cotation. À compter de 2026, la prise en compte des risques

climatiques physiques dans la cotation mobilisera une partie des données collectées dans le cadre de l'attribution de l'indicateur climat.

L'indicateur climat des entreprises et la cotation s'inscrivent tous deux dans le cadre de la mission fondamentale du suivi du financement des entreprises par la Banque de France.

AMÉLIORER L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PUBLIC

Depuis 2016, la France s'est dotée d'une stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI), dont la Banque de France est opérateur national. L'EDUCFI consiste en des actions d'information ou de formation visant à permettre à chacun d'améliorer ses connaissances pratiques sur des sujets financiers. La **lutte contre le changement climatique** fait partie des thèmes traités lors **d'interventions auprès de publics lycéens, étudiants et enseignants**, et 40 interventions auprès du public étudiant en 2025 ont porté spécifiquement sur les risques climatiques. De même, des ressources mises à disposition des publics, dans le cadre de la collection des « **ABC de l'économie** », sont dédiées à la finance verte, à la finance responsable ou à la responsabilité sociale et environnementale.

RENFORCER LES CAPACITÉS TECHNIQUES DES AUTRES BANQUES CENTRALES

L'**Institut bancaire et financier international (IBFI)** joue un rôle central dans la coopération technique de la Banque de France en faveur des banques centrales et des autorités de supervision étrangères. Chaque année, l'IBFI organise plus de 40 formations pour près de 3 000 participants étrangers. Il contribue activement à la **formation sur les enjeux climat et liés à la nature** en organisant deux séminaires annuels dédiés : « Climat, nature et banques centrales » et « Réduire l'empreinte carbone des banques centrales », l'un en ligne et l'autre en présentiel. Les sessions en ligne sont accessibles en *replay* sur la plateforme de l'IBFI et complétées par des modules d'e-learning, dont deux sont consacrés au changement climatique et à l'empreinte carbone.

L'IBFI accompagne également les banques centrales dans le **renforcement de leurs capacités**, en s'appuyant sur l'expertise de la Banque de France et de l'ACPR. Il participe également à des programmes d'assistance technique bilatéraux de l'Agence française de développement (AFD) et d'Expertise France, notamment celui sur l'**intégration des risques climatiques** dans le cadre de la supervision de la Banque centrale de Maurice, d'une durée de deux ans.

Dans le même cadre, une visite d'étude a été organisée en juin 2025 pour renforcer les capacités en matière de climat de la Banque centrale du Rwanda. Enfin, en 2025, l'IBFI a continué de proposer à ses partenaires sa formation « Clim'Up : climat et banques centrales », ce qui a permis à 172 banquiers centraux de mieux comprendre les impacts du changement climatique sur leurs activités. Ce jeu de cartes collaboratif a été intégré au catalogue de formations de la Banque de France début 2025. Fort de ces succès, une version numérique du jeu complétera cette offre dès 2026.

POUR ALLER PLUS LOIN

Indicateur climat de la Banque de France : <https://www.banque-france.fr/fr/votre-service/entreprises/la-banque-de-france-vous-aide/indicateur-climat>

Institut bancaire et financier international (IBFI) : <https://www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/banques-centrales-et-institutions-publiques/decouvrir-institut-bancaire-financier-international>

ABC de l'économie sur la finance durable : <https://abc-economie.banque-france.fr/leco-en-bref/finance-durable>

ABC de l'économie sur la finance verte : <https://abc-economie.banque-france.fr/la-finance-verte>

ABC de l'économie sur les obligations vertes : <https://abc-economie.banque-france.fr/obligation-verte>

ABC de l'économie sur la taxonomie verte européenne : <https://abc-economie.banque-france.fr/la-taxonomie-verte-europeenne>

ABC de l'économie sur la finance responsable : <https://abc-economie.banque-france.fr/mot-de-lactu/finance-responsable>

ABC de l'économie sur la responsabilité sociétale des entreprises : <https://abc-economie.banque-france.fr/responsabilite-societale-des-entreprises>

MÉTRIQUES ET CIBLES



Éducation financière

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de consultations des ABC de l'économie en lien avec la lutte contre le changement climatique	7 512	25 261	21 670	24 591	24 652
Nombre d'interventions sur le risque climatique auprès du public étudiant	20	21	33	35	40



Élaboration d'un indicateur climat des entreprises

	2022	2023	2024	2025	Cible 2026
Déployer l'indicateur climat au service de la transition écologique des entreprises et du climat comme bien commun	Collecte de données auprès de 60 entreprises, sur 5 secteurs pilotes	Élargissement des tests à un échantillon de 550 entreprises, sur 10 secteurs	1 500 indicateurs climat de transition attribués ^{a)}	1 400 indicateurs climat de transition attribués ^{b)}	2 300 indicateurs climat de transition attribués
					Cible 2026
ODACC (outil de diagnostic sur l'adaptation au changement climatique) : mise à disposition en décembre 2025 d'un outil de visualisation de l'exposition aux aléas climatiques pour 5 millions d'entreprises en France					≈ 5 000
Nombre d'entreprises (identifiées par un numéro SIREN) ayant utilisé l'ODACC via l'Espace dirigeant de la Banque de France					

a) Le chiffre de 1350 en 2025, indiqué dans le *Rapport durabilité 2024*, constituait une estimation. Le chiffre officiel retenu s'établit désormais à 1500.

b) Ce chiffre est une estimation à date sur la base des questionnaires collectés par les analystes climat du réseau de la Banque de France, et dont l'analyse n'est pas encore finalisée.



Intégration des risques climatiques dans la cotation financière

	2025	Cible 2026
Nombre d'entreprises dont la cotation intègre une analyse du risque climatique	5 700 ^{a)}	4 700

a) La Banque de France s'était initialement fixé un objectif de 9 000 entreprises dont la cotation intègre une analyse du risque climatique au 31 décembre 2025.

À la suite du relèvement du seuil de cotation intervenu le 12 janvier 2025 et à l'évolution du mode de décompte (exclusion de certaines sous-holdings et filiales), cet objectif a été retraité à hauteur de 5 750. Le réalisé 2025 et la cible 2026 sont présentés sur cette nouvelle base.



Développement des compétences au sein d'autres banques centrales

	2022	2023	2024	2025
Nombre de participants aux formations de l'Institut bancaire et financier international (IBFI), à destination des banques centrales étrangères, en lien avec la lutte contre le changement climatique.	488	626	693	645

④ LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE AU SERVICE DES MISSIONS INSTITUTIONNELLES

La Banque de France mène une activité de recherche sur les thématiques du climat, de la nature et de la finance verte, afin de mieux comprendre les enjeux économiques et financiers liés aux effets du changement climatique, de la dégradation de la nature ou aux politiques publiques mises en place en matière climatique et environnementale, mais aussi pour explorer des pistes relatives à la prise en compte de ces enjeux dans les activités de la Banque de France et de l'ACPR.

Depuis plusieurs années, la Banque de France a ainsi développé un programme de recherche ambitieux et publié un ensemble de documents produits par les chercheurs de l'ensemble des directions générales. Plus d'une cinquantaine de travaux de recherche sont conduits en interne sur les sujets relatifs au climat, et plus récemment aux risques financiers et macroéconomiques liés à la nature. La Banque de France propose en outre depuis 2019 un prix récompensant des jeunes chercheurs travaillant sur la finance verte.

Face à l'urgence climatique, la Banque de France intensifie ses recherches sur l'articulation entre transition écologique et stabilité macro-financière. Un premier volet de travaux sur les **finances publiques** souligne qu'une stratégie reposant exclusivement sur la dépense publique pourrait fragiliser la soutenabilité de la dette, augmentant les taux souverains et le coût de la transition. À l'inverse, un *policy mix* équilibré, intégrant la tarification du carbone et incitant l'effort privé apparaît comme la voie la plus viable.

Pour éclairer les décisions de court terme, la publication de nouveaux **scénarios de transition pour la France** explore la diversité des chocs possibles (prix de l'énergie, investissements,

obsolescence du capital). Ces modélisations révèlent que si certains sentiers sont inflationnistes, voire stagflationnistes, l'ampleur des effets dépendra crucialement de la stratégie politique choisie. Une transition ordonnée, ambitieuse et planifiée s'avérera systématiquement moins coûteuse pour la stabilité économique et financière qu'une réponse retardée et fragmentée aux chocs climatiques.

Parallèlement, la recherche de la Banque de France s'élargit à la **biodiversité et aux risques liés à la nature**. Une étude récente démontre que l'érosion du capital naturel, particulièrement dans l'agriculture, menace directement la stabilité des prix. Un tel choc sur les services écosystémiques pourrait renchérir l'inflation alimentaire de plus de 2 points, pesant à hauteur d'un demi-point sur l'inflation globale à court terme. Pour combler les lacunes analytiques dans ce domaine, la Banque de France a lancé le 20 mai 2025 un **consortium de modélisation des risques liés à la nature**. Ce partenariat pluriannuel avec des institutions scientifiques françaises vise à intégrer le capital naturel dans les modèles macroéconomiques, en analysant tant les risques spécifiques aux territoires français que les dépendances aux chaînes d'approvisionnement mondiales.

Enfin, ces avancées ont été au cœur de la **10^e conférence Green Finance Research Advances (GFRA)**, qui s'est tenue les 16 et 17 décembre 2025. Labellisé par la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), cet événement a marqué le **10^e anniversaire de l'accord de Paris sur le climat**, réunissant banquiers centraux, superviseurs et chercheurs pour discuter de l'alignement des flux financiers avec les objectifs climatiques et de préservation de la nature.



Recherche

	2022	2023	2024	2025	Cible
Contribution des chercheurs de la Banque de France et de l'ACPR sur les sujets climatiques et environnementaux (en % des publications annuelles)	13%	21%	24%	21%	15% au moins des publications annuelles dès 2022 pour les travaux de recherche sur le climat et l'environnement

POUR ALLER PLUS LOIN

Allen (T.), Boullot (M.), Déès (S.), Gaye (A. de), Lisack (N.), Thubin (C.) et Wegner (O.) (2025), « Using short-term scenarios to assess the macroeconomic impacts of climate transition », *Energy Economics*, vol. 148.

Banque de France (2025), « La Banque de France lance un consortium de modélisation macroéconomique sur les risques liés à la nature », communiqué de presse, 20 mai.

Green Finance research advances 2025.

Seghini (C.) et Déès (S.) (2025), « The green transition and public finances », Cambridge University Press.

Wegner (O.), Déès (S.), Boullot (M.), Lesterquy (P.), Serfaty (C.), Thubin (C.), Ulgazi (Y.), Boitout (A.) et Gabet (M.) (2025), « Inflation et risques liés à la nature : une approche macroéconomique par les prix agricoles », *Documents de travail*, n° 1006, Banque de France, 29 juillet.

⑤ LES SARGASSES : UN SUJET MAJEUR POUR LES ANTILLES FRANÇAISES

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) a pour mission de produire des diagnostics économiques relatifs aux problématiques propres aux territoires ultramarins et renforce son expertise sur les thématiques liées aux effets du changement climatique et à la dégradation des écosystèmes. Une étude a été menée, en partenariat avec l'Insee et l'Agence française de développement (AFD ; partenariat CEROM3), sur le phénomène des sargasses (des algues brunes marines) dans les Antilles françaises.

Depuis 2011, les échouements massifs de sargasses sont devenus récurrents dans les Caraïbes. Aux Antilles françaises, depuis 2019, 16 % du littoral martiniquais et 12 % du littoral guadeloupéen (14 communes sur 32) sont régulièrement touchés. Le phénomène a été particulièrement fort en 2025, avec environ 7 600 tonnes de sargasses collectées en mer. Il pourrait persister et se désaisonnaliser dans les années à venir.

Les enjeux sont d'abord sanitaires : la biomasse des sargasses provoque des émanations de gaz toxiques qui peuvent affecter la santé. Le phénomène représente également un défi économique : les dégradations causées par les sargasses contribuent à une baisse d'attractivité touristique et de valorisation immobilière de zones touchées. À titre de comparaison, des études menées à la Barbade, au Mexique et en République dominicaine montrent une baisse des réservations hôtelières de 30 à 40 % lors des pics de prolifération. En Floride, d'autres études estiment une baisse des prix de l'immobilier – d'environ 5 à 10 % – et des ventes du secteur de la pêche – d'environ 15 % – dans les zones touchées.

Les enjeux sont également financiers pour les communes, les collectivités locales et l'État, qui doivent investir dans des équipements de collecte en mer et mobiliser des moyens humains pour le ramassage sur terre. En 2024, les dépenses de l'État pour la gestion des sargasses en Martinique s'élevaient à 6,4 millions d'euros.

POUR ALLER PLUS LOIN

Agence régionale de santé Martinique (2025), Rapport préliminaire synthétique du Comité indépendant d'experts sur la problématique des sargasses en Martinique, mai.

Bechard (A.), 2020, « External costs of harmful algal blooms using hedonic valuation : the impact of *karenia brevis* on Southwest Florida », *Environmental and Sustainability Indicators*, vol. 5, février.

Bechard (A.), 2020, « Economics losses to fishery and seafood related businesses during harmful algal blooms », *Fisheries Research*, vol. 230, octobre.

Ministère de la Transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques (2024), *Échouements de sargasses sur les côtes de Martinique et de Guadeloupe – État des lieux 2024*, octobre.

Silva (O.) (2025), « Unprecedented sargassum surge threatens tourism in the Caribbean », UPI, *World News*, 23 juillet.

PARTIE 3

LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

FAITS MARQUANTS 2025

La Banque de France a dépassé son objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) fixé à – 25 % en 2025 par rapport à 2019, en atteignant une baisse de 35 % des émissions liées aux domicile-travail, déplacements professionnels, déchets et émissions directes fugitives.⊙

Elle s'engage dans de nouveaux progrès pour atténuer son impact sur le climat en se fixant de nouvelles cibles de décarbonation à l'horizon 2028 par rapport à 2019. Ces cibles portent sur ses activités industrielles (achats inclus), ses activités tertiaires (hors achats), et ses achats tertiaires.⊙

S'agissant de ses activités industrielles, la Banque de France vise une réduction de l'intensité carbone d'un billet de Banque de 25 % par rapport à 2019. Cette baisse sera rendue possible, entre autres, grâce au déménagement dans une nouvelle imprimerie à la pointe de la modernité et économe, à l'implantation d'une nouvelle chaudière à la papeterie, ou encore par le développement du recours au coton biologique ainsi qu'à des fibres alternatives moins émissives que le coton conventionnel. Dès 2026, l'intégralité des billets en euros produits par la Banque de France sera 100 % en coton biologique ou issu du commerce équitable (le coton durable utilisé à date est certifié GOTS ou Organic Content Standard).⊙

Concernant ses activités tertiaires, la Banque de France vise une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre associées en 2028 par rapport à 2019.⊙

La Banque de France a formé 87,5 % de ses acheteurs à une meilleure prise en compte du climat et de la nature dans les achats, dépassant ainsi l'objectif qu'elle s'était fixé (minimum de 75 %). Elle s'attache désormais à identifier et à privilégier les dépenses réalisées auprès de fournisseurs engagés dans une démarche de décarbonation.⊙

Première banque centrale à publier son empreinte biodiversité dans son *Rapport durabilité 2024*, la Banque de France a évalué ses impacts et dépendances vis-à-vis de la nature. Elle élabore actuellement une politique relative à un usage durable de la ressource en eau.⊙

Considérant la performance durable comme l'une de ses valeurs fondamentales, la Banque de France accorde une attention particulière à ses activités opérationnelles, c'est-à-dire celles qu'elle mène en tant qu'entreprise, non spécifiques aux banques centrales. Il s'agit des activités support nécessaires à l'exercice de ses missions : ses achats, la gestion de ses installations tertiaires et industrielles, le fret des billets de banque, les déplacements professionnels, les déplacements domicile-travail de ses collaborateurs, le traitement de ses déchets.

GOVERNANCE

La Banque de France et l'ACPR intègrent les enjeux liés au climat et à la nature dans leurs activités opérationnelles au titre de leur politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE), dont la mise en œuvre est suivie par les plus hautes instances de gouvernance :

- l'état d'avancement de la politique RSE fait l'objet d'une présentation annuelle au Conseil général de la Banque de France ;
- elle est discutée en Comité de direction, qui lui consacre une séance au moins une fois par an et autant que de besoin, pour assurer le suivi des objectifs et cibles et valider les modifications qui pourraient leur être apportées ;
- le Secrétaire général adjoint, sponsor de la politique RSE, rend compte de sa mise en œuvre au gouverneur de la Banque de France de manière trimestrielle.

Une unité dédiée veille à la cohérence d'ensemble des actions menées : la Mission RSE et développement durable. Rattachée au sponsor de la politique RSE, elle est composée d'une quinzaine de collaborateurs. Elle anime un réseau de correspondants, qui déclinent cette politique RSE au sein de chacune des directions générales et régionales et procèdent à des remontées de terrain. Elle interagit avec l'ensemble des unités concernées et accompagne leurs actions, notamment en participant aux comités décisionnels pertinents et en s'assurant que les projets d'investissements immobiliers, industriels et informatiques font l'objet d'une analyse extra-financière. Enfin, la politique RSE encourage activement les initiatives collaboratives et, dans ce cadre, la Mission RSE et développement durable et son réseau de correspondants aiguillent les collaborateurs dans la mise en œuvre d'actions durables.

ACTIONS RELATIVES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Au titre de l'axe environnemental de sa politique RSE, la Banque de France a notamment pour objectif d'atténuer ses impacts sur le climat, grâce à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Les mesures d'adaptation au changement climatique font, quant à elles, l'objet d'une attention croissante pour garantir la résilience des activités et des infrastructures de la Banque de France (*cf. supra, focus 4*).

Stratégie

CIBLES DE DÉCARBONATION À L'HORIZON 2028

La Banque de France s'engage dans de nouveaux progrès pour atténuer son impact sur le climat. En s'appuyant sur l'atteinte de son objectif de réduction des émissions de GES à fin 2025, elle structure désormais son plan de transition autour de trois périmètres qui couvrent de manière plus exhaustive et plus précise ses activités opérationnelles. Elle s'est fixé les cibles de réduction suivantes à l'horizon 2028 par rapport à 2019, année de référence pour sa trajectoire de décarbonation :

- **activités tertiaires** (hors achats) : réduire ses émissions de GES de 40 % (– 34 % en 2025) ;
- **achats tertiaires** : identifier ses fournisseurs significatifs engagés dans une démarche de décarbonation ;
- **activités industrielles** (achats inclus) : réduire l'intensité carbone d'un billet de banque de 25 % (– 5 % en 2025).

Ces cibles de décarbonation s'inspirent de la méthodologie de la *Science-Based Targets initiative* (SBTi). La cible fixée pour les activités tertiaires est alignée avec l'objectif de l'accord de Paris, qui vise à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

PLAN DE TRANSITION (2019-2028)

L'élaboration du plan de transition a été coordonnée par la Mission RSE et développement durable, qui a associé l'ensemble des métiers concernés. Le plan a ensuite été approuvé par le Comité de direction. Il est intégré au plan stratégique d'entreprise et à la feuille de route des directions générales.

Pour viser l'atteinte des cibles de décarbonation à horizon 2028, le plan inclut des actions de réduction sur l'ensemble des sources d'émissions de GES : achats, immobilisations, fret, énergie, déplacements domicile-travail, déplacements professionnels, déchets, émissions directes fugitives. Le recours à davantage de coton biologique

dans la composition du billet, la mise en service d'une nouvelle imprimerie et la poursuite de l'amélioration de la performance du parc immobilier tertiaire constituent les principaux leviers de décarbonation. Concernant les achats tertiaires, l'identification des fournisseurs significatifs engagés dans une démarche de décarbonation représente une étape importante dans la mobilisation de nos parties prenantes.

Gestion des impacts et des risques

La mise en œuvre par la Banque de France de son plan de transition à horizon 2025 lui a permis de dépasser la cible de réduction d'émissions de GES de 25 %⁶ qu'elle s'était fixée sur le périmètre le plus directement actionnable.

Les politiques et actions de décarbonation mises en œuvre pour atteindre les cibles fixées à l'horizon 2028 sont présentées ci-après, cible par cible : activités tertiaires (hors achats), achats tertiaires, et activités industrielles (achats inclus).

ACTIVITÉS TERTIAIRES (HORS ACHATS)

Les activités tertiaires comprennent les émissions liées à l'énergie, aux immobilisations, aux déplacements domicile-travail, aux déplacements professionnels, au fret de marchandises, aux déchets et aux émissions directes fugitives. Elles incluent désormais les émissions de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), sauf pour celles qui sont liées aux immobilisations et au fret, qui seront intégrés ultérieurement.

Énergie (scopes 1, 2 et 3)

En 2025, par rapport à 2019, la Banque de France a réduit de 43 % les émissions de GES induites par la consommation d'énergie de ses activités tertiaires. Ces résultats illustrent la détermination de la Banque de France dans la diminution de sa consommation et dans la décarbonation de son mix énergétique.

À cet effet, la Banque de France s'est engagée dans une transformation en profondeur de son parc immobilier.

⑥ LES TROIS NIVEAUX D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) DÉFINIS PAR LE GHG PROTOCOL

Le Protocole des gaz à effet de serre de 2001 sur la mesure des émissions de GES des entreprises (GHG Protocol) distingue trois niveaux d'émissions :

- le niveau 1 (*scope 1*) correspond aux émissions directes d'une entreprise, c'est-à-dire émises par des sources détenues ou contrôlées par elle : par exemple, les GES émis par les véhicules détenus par l'entreprise ou encore la consommation de gaz pour le chauffage ;
- le niveau 2 (*scope 2*) correspond aux émissions indirectes liées à la consommation d'énergie fournie par d'autres sociétés : par exemple, les GES émis lors de la production de l'électricité consommée par l'entreprise ;
- le niveau 3 (*scope 3*) correspond aux émissions indirectes liées à la chaîne de valeur i) en amont (émissions des fournisseurs), et ii) en aval (émissions liées à l'utilisation des biens vendus) de l'entreprise : par exemple, pour un constructeur automobile, les GES émis par i) les fournisseurs, et ii) par les véhicules produits et vendus par l'entreprise.

⁶ Sur le périmètre de la politique en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) à l'horizon 2025 qui concerne les émissions liées aux postes énergie, déplacements domicile-travail,

déplacements professionnels, déchets, émissions directes fugitives. Ce périmètre inclut la Banque de France ainsi que ses filiales BDF Gestion et EuropaFi, mais exclut la filiale IEDOM.

⑦ ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE – 25 % D'ÉMISSIONS PAR RAPPORT À 2019

Progress réalisés entre 2019 et 2025 dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

(en %)

LEVIERS DE DÉCARBONATION	PROGRÈS RÉALISÉS	RÉPARTITION DE L'EFFORT
Efficacité et sobriété énergétique	-36	
Réduction du recours au gaz et au fioul (scope 1, bâtiments)	-37	
Réduction des émissions relatives à l'électricité (scope 2, bâtiments)	-31	64
Réduction des émissions liées à la consommation de chaleur et de froid urbain (scope 2, bâtiments)	-39	
Réduction des émissions liées à l'énergie non incluses dans les scopes 1 et 2 (scope 3, bâtiments)	-34	
Incitation aux modes de transport durables dans les déplacements domicile-travail	-34	18
Maîtrise des déplacements professionnels	-45	
Réduction des émissions relatives au carburant des véhicules (scope 1)	-33	
Augmentation des émissions relatives à l'électricité découlant de l'usage des véhicules (scope 2)	1830	14
Maîtrise des déplacements professionnels (scope 3)	-47	
Maîtrise des émissions liées aux déchets	-34	6
Augmentation des émissions directes fugitives	103	-2
TOTAL	-35	100

Champ : Sur le périmètre de la politique en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) à l'horizon 2025 qui concerne les émissions liées aux postes énergie, déplacements domicile-travail, déplacements professionnels, déchets, émissions directes fugitives. Ce périmètre inclut la Banque de France ainsi que ses filiales BDF Gestion et EuropaFi, mais exclut la filiale IEDOM.

Source : Banque de France.

Depuis 2019, elle cède certains sites historiques au profit d'implantations plus récentes et plus performantes, aux surfaces réduites. En 2025, les nouvelles succursales de Lens, Rodez et Saint-Étienne ont été livrées, après Angers en 2024. Les sites conservés font, quant à eux, l'objet de rénovations d'ampleur visant à améliorer leur efficacité énergétique et le confort des agents. La succursale régionale de Lille a ainsi été inaugurée fin 2025 à l'issue d'une réhabilitation globale et de la cession d'une partie de son site historique.

Une rationalisation des surfaces parisiennes est également en cours : certains espaces sont rénovés afin d'optimiser l'occupation des locaux.

Concernant l'activité de tri des billets, la Banque de France a réorganisé son réseau de caisses afin de s'adapter aux évolutions de l'usage des espèces sur le territoire français. Après la fermeture de neuf caisses, l'activité est désormais concentrée sur quatorze caisses, ce qui induit une baisse de la consommation d'énergie. De plus, la climatisation est désormais mise à l'arrêt dans les ateliers de tri de billets des caisses résiduelles en dehors des heures d'activité.

Par ailleurs, la Banque de France déploie des pratiques d'exploitation plus sobres. Dans ses centres de données (*data centers*), elle a par exemple instauré un pilotage rigoureux des usages avec un ajustement des températures de fonctionnement, l'optimisation de l'éclairage et du paramétrage des installations.

Enfin, grâce au travail conjoint des correspondants immobiliers locaux et des gestionnaires de l'énergie (*energy managers*), un suivi précis des consommations permet l'identification rapide des dérives et le déploiement des actions correctives nécessaires.

Ces différents travaux se poursuivront dans les années à venir dans le but de respecter, d'une part, les objectifs de réduction des consommations d'énergie définis par le décret tertiaire⁷ et, d'autre part, les ambitions de décarbonation que la Banque de France s'est fixées pour son patrimoine tertiaire.

7 Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction

de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.

Immobilisations (scope 3)

Les émissions de GES associées aux immobilisations tertiaires proviennent de la fabrication des biens exploités par la Banque de France dans le cadre de ses activités, tels que les bâtiments, la flotte de véhicules, le mobilier et les équipements informatiques. Parmi ces actifs, les bâtiments représentent la contribution carbone la plus significative, suivie de celle des équipements informatiques. Malgré une hausse des émissions dues au matériel informatique, la Banque de France affiche une diminution de 12 % de ses émissions dues aux immobilisations liées à ses activités tertiaires en 2025 par rapport à 2019, portée par l'optimisation des surfaces de son parc immobilier.

Déplacements domicile-travail (scope 3)

Les émissions liées aux déplacements domicile-travail sur le périmètre tertiaire ont diminué de 40 % entre 2019 et 2025, notamment grâce au développement du télétravail. Le nombre de jours sur site annuel moyen par personne est ainsi passé de 155 jours en 2019 à 120 jours en 2025.

Les dispositifs incitatifs à l'écomobilité – tels que le remboursement, au-delà des exigences légales, des abonnements aux transports en commun et aux vélos en libre-service, et le forfait mobilité durable – ont permis de réduire l'usage de la voiture – qui représentait 37 % des trajets des agents en 2019 et n'en concerne plus que 31 % en 2025 – et d'augmenter le recours au vélo.

Ces politiques ont vocation à se maintenir afin de poursuivre les efforts de réduction des émissions liées aux déplacements domicile-travail.

Déplacements professionnels (scopes 1, 2 et 3)

La politique de déplacements professionnels de la Banque de France privilégie le recours à la visioconférence, limite la taille des délégations et impose le recours au train pour les trajets de moins de 3 h 30. Certaines directions générales s'accordent sur des pratiques encore plus ambitieuses en proscrivant le recours à l'avion dans l'Hexagone ou sur les trajets Paris-Francfort (plus de 1 400 trajets en 2025), qui sont réalisés à 95 % en train.

Chaque direction générale dispose, en outre, d'un budget carbone annuel pour ses déplacements professionnels, validé par le Comité de direction et suivi mensuellement.

Enfin, la Banque de France a réduit la taille de sa flotte de véhicules depuis 2019, parallèlement à une démarche d'électrification progressive. Concernant la flotte de son réseau

de succursales, qui constitue l'essentiel du parc automobile, la Banque de France vise 70 % de véhicules électriques parmi les véhicules renouvelés en 2027 et 100 % en 2028.

Fret (scopes 1 et 3)

Les émissions du fret relatif aux activités tertiaires sont issues du transport de billets entre pays de la zone euro afin d'assurer la bonne répartition des coupures ainsi que du transport de monnaie effectué pour le compte de la Monnaie de Paris.

La Banque de France étudie les optimisations logistiques possibles afin de réduire l'impact environnemental de ces activités, néanmoins, les exigences strictes en matière de sécurité ainsi que les contraintes opérationnelles encadrent les actions réalisables.

Déchets (scope 3)

Les émissions de GES liées aux déchets dépendent directement du volume de déchets produits ainsi que des modalités de traitement mises en œuvre lors de leur prise en charge dans les filières dédiées (recyclage, incinération avec ou sans valorisation énergétique).

Depuis 2019, le traitement des déchets tertiaires a été amélioré, avec un recours accru aux filières de recyclage. Par ailleurs, la baisse de près de moitié des volumes de déchets tertiaires observée sur la période s'est traduite par une réduction équivalente des émissions de GES.

Cette dynamique est renforcée par des actions de sensibilisation à destination des collaborateurs, visant à encourager durablement le tri des déchets et la réduction des volumes à la source, afin de limiter l'impact environnemental des activités tertiaires.

Émissions directes fugitives (scope 1)

Les émissions directes fugitives sont les émissions résultant des fuites de fluides frigorigènes, présents notamment dans les climatisations des bâtiments et des véhicules. Ces fluides sont des GES volatils au pouvoir de réchauffement très élevé. Ils peuvent engendrer des émissions significatives même en cas de fuite rapidement détectée. Cette spécificité, qui s'ajoute au caractère imprévisible des fuites, explique les fortes fluctuations observées d'une année sur l'autre pour ce poste d'émissions.

En 2025, les émissions directes fugitives liées aux activités tertiaires ont ainsi été multipliées par trois par rapport

à 2019. Ce poste demeure toutefois marginal, n'ayant représenté que 0,7 % des émissions tertiaires en 2025.

Afin de maîtriser ces émissions, la Banque de France limite le recours à la climatisation dans ses bâtiments tertiaires : les locaux ne sont pas systématiquement climatisés, ce qui permet de réduire à la fois le volume total de fluides frigorigènes et le nombre d'équipements installés. Par ailleurs, dans le cadre de ses projets de rénovation, la Banque de France privilégie des systèmes de climatisation innovants utilisant des fluides frigorigènes avec un pouvoir de réchauffement climatique plus faible et donc moins polluants en cas de fuite.

ACHATS TERTIAIRES (SCOPE 3)

Les émissions liées aux achats tertiaires représentent la part des émissions dont la Banque de France est indirectement responsable en raison des achats de biens et de services nécessaires au fonctionnement de ses activités tertiaires.

La Banque de France cartographie ses fournisseurs et calibre, sur cette base, la collecte d'informations relatives à leur propre empreinte carbone et à leur démarche de décarbonation au moyen de différents leviers (questionnaires, rapports, bases de données).

Les émissions associées aux achats informatiques (prestations intellectuelles informatiques; locations de services informatiques; logiciels et solutions *cloud*; équipements informatiques non immobilisés) constituent plus de la moitié des émissions liées aux achats tertiaires. Les achats liés à l'immobilier et à l'entretien des bâtiments sont, pour leur part, responsables d'environ 14 % des émissions. Le reste des émissions provient des activités de sécurité, de logistique, de communication, ainsi que des prestations de conseil et de formation. La Banque de France déploie, en conséquence, sa politique d'achats responsables.

À cet effet, elle met en œuvre un **schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)**, accessible sur son site internet et assorti d'indicateurs. Le SPASER 2024-2026, dont les **résultats ont été publiés en mai 2026**, a ciblé notamment l'intégration de critères de performance environnementale dans l'attribution des marchés, ou encore le recours à des produits issus de l'économie circulaire. La Banque de France publiera un SPASER couvrant la période 2027-2028 d'ici le prochain *Rapport durabilité*. Par ailleurs, le 11 décembre 2025, la Banque de France a officiellement signé la charte Relations fournisseurs et achats responsables, portée conjointement

par le Médiateur des entreprises et le Conseil national des achats. Cette signature marque une nouvelle étape dans notre volonté d'inscrire nos pratiques d'achats dans une dynamique d'exemplarité, de transparence et de responsabilité économique, sociale et environnementale.

Au-delà, les relations entretenues avec les fournisseurs ont été renforcées à travers la signature par plus de 600 entreprises de la charte d'achats responsables de la Banque de France. En signant cette charte, les fournisseurs s'engagent à adopter des pratiques responsables, notamment en matière environnementale.

Enfin, consciente du rôle clé que jouent les acheteurs dans la réduction de son empreinte environnementale – qu'il s'agisse d'achats relevant d'activités tertiaires ou industrielles, la Banque de France a formé 87,5 % d'entre eux aux achats responsables pour le climat et la nature, dépassant ainsi la cible qu'elle s'était fixée pour la fin 2025 (minimum de 75 %).

INDUSTRIE

Achats industriels (scope 3)

En 2025, la Banque de France a encore renforcé le caractère durable de son modèle d'approvisionnement pour ses achats industriels. Aujourd'hui, les billets confectionnés par la Banque de France sont principalement fabriqués à partir de coton, qui provient intégralement des chutes de peigneuse de l'industrie textile. Dès 2026, dans le cadre d'un dispositif commun aux banques centrales de l'Eurosystème, l'ensemble de la production de billets en euros aura recours au coton biologique certifié GOTS ou Organic Content Standard. D'ici 2028, la Banque de France entend étendre le recours au coton biologique, ou à d'autres fibres moins émissives, à toutes ses productions. En ciblant le principal contributeur de l'empreinte carbone du billet, cette démarche vise à réduire de moitié les émissions liées au coton. En parallèle, l'examen relatif à l'intégration de fibres alternatives à l'impact environnemental moindre, telles que le chanvre ou le bois, progresse. De manière plus globale, la Banque de France renforce ses pratiques d'approvisionnement industriel responsable afin de garantir durablement un niveau significatif de matières certifiées.

Fret (scopes 1 et 3)

Le fret couvre les opérations de transport en amont, avec, notamment, la livraison de coton utilisé pour fabriquer le papier fiduciaire, et en aval, avec l'acheminement du papier fiduciaire et des billets fabriqués.

La réduction de l'impact environnemental du fret repose principalement sur deux leviers : i) l'optimisation des flux logistiques, et ii) le remplacement des transports les plus carbonés par des transports moins émissifs. À ce titre, la Banque de France étudie la possibilité de remplacer l'avion par le camion pour les flux de marchandises avec certains pays voisins, ou de recourir davantage au transport maritime, lorsque la sécurité et les contraintes logistiques le permettent. En effet, la logistique fiduciaire est soumise à des exigences strictes en matière de sécurité, limitant les choix possibles en matière de transport.

Énergie (scopes 1, 2 et 3)

Malgré une production croissante ces dernières années, les activités industrielles de la Banque de France affichent une baisse de 18 % de consommation d'énergie, et de 21 % des émissions de GES associées par rapport à 2019.

La papeterie a mis en œuvre des actions d'efficacité énergétique, telles que l'optimisation du fonctionnement de sa station d'épuration et l'installation d'un système de récupération de chaleur sur un compresseur d'air. Ces opérations menées en 2025 s'inscrivent dans la continuité des actions déployées depuis 2022 dans le cadre de sa feuille de route de décarbonation, comme l'ajustement du paramétrage des installations au plus proche du besoin réel, ou encore le calorifugeage des réseaux de vapeur pour limiter les déperditions de chaleur. La diminution des émissions se poursuivra d'ici 2028 au moyen d'investissements visant à décarboner le mix énergétique du site, notamment grâce au remplacement de la chaufferie fonctionnant actuellement au gaz.

Concernant l'imprimerie, dans le cadre de son regroupement planifié sur le même site que la papeterie (projet « Refondation » à Vic-le-Comte), le nouveau bâtiment offrira une conception optimisée, une isolation performante, ainsi qu'une décarbonation de la production de chaleur. En effet, la chaufferie au gaz utilisée actuellement sur le site de Chamalières sera remplacée par une solution électrique avec un appoint au gaz à Vic-le-Comte.

Immobilisations (scope 3)

L'empreinte carbone des immobilisations industrielles dépend principalement des émissions associées aux bâtiments industriels et aux machines. Ces émissions sont en légère baisse en 2025 par rapport à 2019. Une baisse plus significative est attendue en 2028 à l'issue du déménagement des activités de l'imprimerie à Vic-le-Comte, dans une nouvelle usine plus compacte.

Déchets (scope 3)

Les déchets industriels représentent près de deux tiers des émissions liées aux déchets de la Banque de France. Compte tenu de leur impact et de leur nature spécifique, ils font l'objet d'une attention particulière.

En 2025, les émissions de GES liées aux déchets industriels ont diminué de plus de 10 % par rapport à 2019. La gestion des déchets industriels repose sur deux axes :

- la réduction des quantités de déchets produits grâce à un suivi rigoureux et à l'amélioration continue des pratiques ;
- la sélection des filières de traitement, avec une priorité donnée au recyclage.

Déplacements domicile-travail (scope 3), déplacements professionnels (scope 1, 2 et 3) et émissions directes fugitives (scope 1)

Ces postes relèvent de politiques et de leviers d'action transversaux, déployés de manière homogène sur l'ensemble des activités de la Banque de France. Les actions de réduction des émissions sont ainsi identiques sur les périmètres tertiaire et industriel, et reposent sur des dispositifs déjà détaillés dans la partie consacrée aux activités tertiaires.

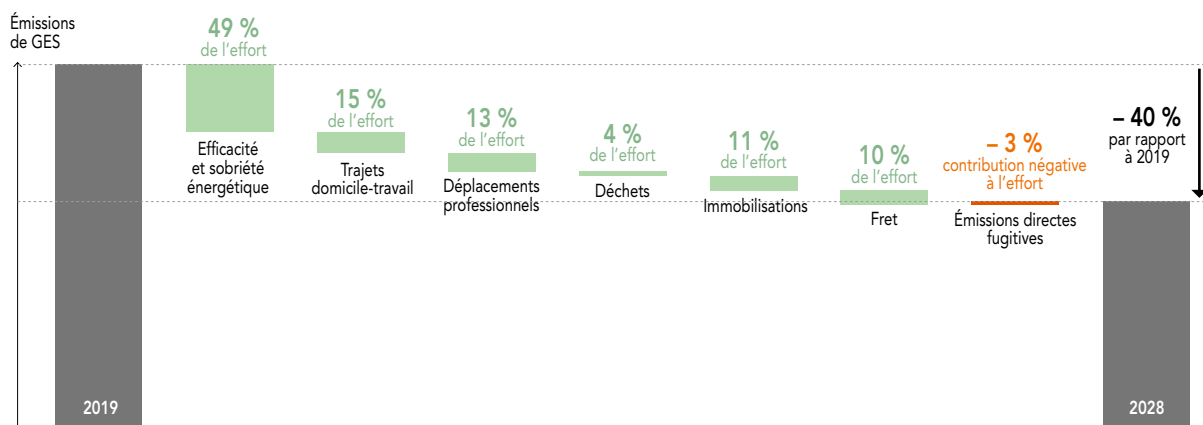
ACHATS DE CRÉDITS CARBONE

La Banque de France prolonge son engagement en matière de décarbonation au-delà de ses propres activités afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif planétaire de neutralité carbone. Elle a ainsi soutenu en 2025 un premier projet de reboisement porté par l'Office national des forêts, dans la forêt domaniale de la Woëvre (Meuse), visant à permettre la séquestration de 533 t eqCO₂ potentielles (estimation qui sera vérifiée après l'audit du projet). Un mélange de chênes et de pins a été replanté sur la parcelle afin de reconstituer la forêt, dégradée par un insecte ravageur, le scolyte. Cette action vise également à préserver les sols et à restaurer l'ensemble de l'écosystème forestier. Ce projet est certifié Label bas carbone, cadre de certification volontaire créé par le ministère de la Transition écologique pour garantir la qualité des projets et notamment la permanence du carbone séquestré.

Métriques et cibles

PLAN DE TRANSITION : ACTIVITÉS TERTIAIRES

Plan de transition 2019-2028 de la Banque de France



Note : GES, gaz à effet de serre.
Source : Banque de France.

EMPREINTE CARBONE

Empreinte carbone consolidée de la Banque de France en 2025

(émissions en t éqCO₂; entre parenthèses, poids dans l'empreinte en %; évolution depuis 2019 en %)

a) Par poste d'émission				
	2019	2025	Évolution depuis 2019	
Achats	80 956 (54)	88 379 (62)	+ 9	
Énergie	27 139 (18)	17 906 (13)	- 34	
Immobilisations	15 363 (10)	13 812 (10)	- 10	
Fret	11 989 (8)	12 114 (9)	+ 1	
Déplacements domicile-travail	7 517 (5)	4 994 (4)	- 34	
Déplacements professionnels	4 662 (3)	2 783 (2)	- 40	
Déchets	2 711 (2)	1 805 (1)	- 33	
Émissions directes fugitives	273 (0,2)	521 (0,4)	+ 90	
b) Par scope				
Scope 1	14 693 (10)	9 635 (7)	- 34	
Scope 2	8 307 (6)	5 842 (4)	- 30	
Scope 3	127 611 (85)	126 836 (89)	- 1	

Champ : Banque de France ainsi que ses filiales BDF Gestion, EuropaFi et IEDOM.

Notes : Classification des émissions de gaz à effet de serre par scope selon le format du GHG Protocol.

t éqCO₂, tonne équivalent de dioxyde de carbone.

Source : Banque de France.

⑧ NUMÉRIQUE DURABLE

Face à l'émergence de nouveaux enjeux et à la transformation rapide de son écosystème (développement exponentiel de l'intelligence artificielle générative, renforcement des exigences de souveraineté numérique dans les achats et les infrastructures, adaptation face aux impacts du changement climatique, tensions sur les ressources critiques et les métaux rares), la Banque de France réaffirme son ambition en faisant évoluer sa démarche de sobriété numérique vers le **numérique durable**, visant à concilier la transformation technologique, la résilience, le climat, la nature et l'humain.

Cette transition opérationnelle s'articule autour de trois piliers majeurs : i) la réduction de l'empreinte environnementale via l'écoconception et l'économie circulaire ; ii) l'usage de la technologie comme levier d'inclusion et de bien-être ; et iii) l'exercice d'une influence responsable par des achats souverains et durables.

L'année 2025 a été marquée par le renforcement de l'écoconception au cœur de la gouvernance des projets informatiques, avec une implication accrue des architectes, tout en affinant la mesure de l'empreinte environnementale du système d'information pour inclure le télétravail et établir une projection à l'horizon 2030. En parallèle, la Banque de France a réaffirmé son engagement pour une innovation responsable en signant la charte sur l'intelligence artificielle (IA) de l'Institut du numérique responsable (INR) et en maintenant un taux de réemploi de 100 % pour ses ordinateurs portables. Pour l'année 2026, le développement des synergies entre la cybersécurité, la souveraineté numérique et le déploiement de l'IA générative sera mené tout en poursuivant sa contribution aux biens communs numériques.

Engagée au sein de l'écosystème numérique depuis 2021, la Banque de France a signé le manifeste Planet Tech'Care, ainsi que la charte internationale pour une IA inclusive. Ses équipes informatiques participent régulièrement à des groupes de travail interentreprises ou associatifs et partagent leurs expériences en matière de numérique durable avec d'autres banques centrales, notamment au sein du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) et de l'Institut bancaire et financier international (IBFI).

Empreinte environnementale du système d'information de la Banque de France

Afin de garantir le pilotage de sa politique de durabilité, la Banque de France mesure annuellement l'empreinte environnementale de son système d'information. Cette évaluation, gage de transparence, repose sur la **méthodologie de la Commission européenne (PEF)**, complétée par les standards français¹ et internationaux².

À l'état de l'art, cette approche analyse l'intégralité du cycle de vie à travers 16 impacts environnementaux³, évitant ainsi tout transfert de pollution. Dans une logique d'amélioration continue, la Banque de France affine chaque année la précision de ses données et intègre les dernières avancées méthodologiques. À ce titre, l'exercice 2025 intègre désormais l'impact du télétravail, avec une rétopolation sur 2024 pour assurer la cohérence de la trajectoire de progression.

Le périmètre d'analyse est centré sur la fourniture de services numériques (environnement utilisateurs incluant télétravail, téléphonie et visioconférence, impressions, réseaux, centres informatiques, infrastructure en tant que service – IaaS).

Les résultats normalisés **PEF** s'expriment en points. Un score PEF plus faible indique que l'impact diminue.

Score global PEF (single overall score)

Année	Points
2019	107 359
2020	108 203
2021	103 762
2022	99 861
2023	101 399
2024	111 204 ^{a)}
2025	111 211 ^{a)}

a) Augmentation du périmètre avec la prise en compte du télétravail.

Lecture : Un score PEF plus faible traduit une diminution de l'impact du système d'information sur l'environnement.

Note : PEF (*Product Environmental Footprint*) est une méthode européenne standardisée qui permet de mesurer et de comparer l'empreinte environnementale globale d'un produit sur l'ensemble de son cycle de vie, de manière fiable et harmonisée.

Source : Banque de France.

1 Ademe (2024), *Référentiel par catégorie de produit (RCP) des systèmes d'information*, novembre.

2 Union internationale des télécommunications (ITU), *recommandation L. 1410 : « Méthodologie applicable aux analyses environnementales du cycle de vie des biens, réseaux et services utilisant les technologies de l'information et de la communication »*.

3 Utilisation des ressources, fossiles (ADPF). – Utilisation des ressources,

minéraux et métaux (ADPe). – Acidification (AP). – Écotoxicité, eau douce (CTUe). – Toxicité humaine, cancer (CTUh-c). – Toxicité humaine, non cancérogène (CTUh-nc). – Eutrophisation, eau douce (Epf). – Eutrophisation, marine (Epm). – Eutrophisation, terrestre (Ept). – Changement climatique (GWP). – Utilisation des sols (LU). – Appauvrissement de la couche d'ozone (ODP). – Particules fines (PM). – Formation photochimique de l'ozone (POCP). – Utilisation de l'eau (WU). – Radiations ionisantes (IR).

⑨ ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour renforcer la résilience de ses activités face au dérèglement climatique, la Banque de France a mesuré, sur plusieurs horizons temporels, l'exposition de son patrimoine immobilier à six aléas climatiques majeurs (vague de chaleur, vague de froid, précipitations intenses, sécheresse, incendie et vents violents). Cette évaluation a été réalisée avec l'outil de diagnostic sur l'adaptation au changement climatique (ODACC), développé par la Banque de France pour l'ensemble des entreprises françaises qu'elle cote. À la lumière de ces premiers résultats, la Banque a lancé un diagnostic approfondi de la vulnérabilité climatique de ses activités, en vue d'élaborer une démarche d'adaptation.

Cette démarche globale est complétée par des actions locales. La Banque de France a notamment défini un plan de continuité d'activité pour son siège et ses sites parisiens en cas de crue de la Seine. Ce dispositif a été testé lors de l'exercice coordonné par la préfecture de police de Paris, Hydros 2025, simulant les conséquences d'une crue de la Seine à l'échelle francilienne (cf. partie 2). Par ailleurs, la nouvelle zone d'implantation de l'imprimerie de la Banque prévoit des aménagements favorisant une gestion naturelle des eaux de ruissellement, avec création de noues infiltrantes et d'importantes surfaces végétalisées. La papeterie s'est, quant à elle, concentrée sur le risque de sécheresse, la pérennité de la ressource en eau étant nécessaire à la production. Puisant son eau dans l'Allier, elle a évalué ses risques opérationnels en cas de baisse de niveau du cours d'eau en raison du changement climatique. Les résultats montrent que ses activités ne sont pas menacées par les projections climatiques actuelles, sans pour autant remettre en cause sa volonté de poursuivre ses efforts en matière de sobriété hydrique (cf. en page suivante Actions relatives à la ressource en eau, « Réduction de l'impact des activités industrielles »).

ACTIONS POUR LA RÉDUCTION DE NOS IMPACTS ET DE NOS RISQUES LIÉS À LA DÉGRADATION DE LA NATURE

Stratégie

Intrinsèquement liée aux enjeux climatiques, la préservation de la nature est l'un des deux objectifs de l'axe environnemental de la politique RSE de la Banque de France, intégré, comme pour le premier objectif, à son plan stratégique.

Gestion des impacts et des risques

L'action de la Banque de France pour la gestion de ses impacts et de ses dépendances à la nature est étroitement liée à celle qu'elle opère pour la réduction de ses émissions de GES et repose notamment sur les politiques mises en place dans ce contexte.

ACTIONS RELATIVES AUX ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES

Réduction de l'impact des activités industrielles

Les impacts directs de la Banque de France sur la nature se concentrent principalement sur ses activités industrielles fiduciaires : la papeterie de Vic-le-Comte et l'imprimerie, actuellement située à Chamalières et qui rejoindra le site de Vic-le-Comte dans le cadre du projet Refondation.

La papeterie et le chantier de la nouvelle imprimerie se situent à proximité immédiate d'une zone Natura 2000. Dans ce contexte, un ensemble de mesures a été mis en place autour des bâtiments afin de réduire l'impact du projet, telles que la préservation d'espaces boisés, la création de prairies, le déplacement d'une espèce végétale patrimoniale, ainsi que l'aménagement de gîtes à chiroptères. Ces mesures bénéficieront à l'ensemble des espèces recensées dans le secteur et à la biodiversité locale.

En aval de la production de billets, la Banque de France réduit la production de déchets par billet fabriqué. Elle a développé la technologie EverFit®, qui permet de prolonger leur durée de vie en améliorant la résistance et la durabilité des billets. Un projet intrapreneurial permet également désormais de réutiliser les billets déchiquetés, qui peuvent ainsi servir à la fabrication d'objets, notamment de mobilier.

Réduction de l'impact des activités tertiaires

La Banque de France a réalisé des actions pour renforcer l'accueil et la préservation de la nature sur ses sites tertiaires. Depuis 2023, elle déploie une charte paysagère encadrant les aménagements extérieurs : choix des essences, modalités d'entretien des espaces verts, types de produits utilisés, choix des éclairages extérieurs, avec pour objectif de limiter les impacts sur les sols et les espèces locales.

Plusieurs succursales sont, en outre, engagées dans une démarche « Refuge LPO » (Ligue pour la protection des oiseaux), dont deux sont désormais agréées : le site de Poitiers depuis 2023, et celui de Dijon depuis 2025. Les espaces extérieurs de ces sites ont été repensés pour y planter des essences locales, installer des abris pour la faune, et créer des zones en jachère ou en fauchage tardif. À Poitiers, le parking a été désimperméabilisé, un jardin-potager entretenu par les agents a été créé, et une mini-forêt implantée. À Dijon, un verger conservatoire destiné à préserver le patrimoine végétal local a vu le jour.

Depuis octobre 2024, la Banque de France est engagée dans un partenariat de trois ans avec la LPO afin de déployer, de manière conjointe, des actions en faveur de la préservation de la nature.

En 2025, la Banque de France a mené en parallèle des actions de sensibilisation :

- une journée dédiée au climat et à la nature ouverte aux participants extérieurs, comprenant tables rondes et animations ;
- un webinaire à destination des collaborateurs, animé par la LPO, portant sur les espèces nichant sur les bâtiments occupés et sur les bonnes pratiques à appliquer lors des travaux de rénovation pour assurer leur protection.

Au-delà de ses activités propres, la Banque de France apporte son soutien à des associations et fondations engagées dans la protection de la nature, qu'il s'agisse des écosystèmes terrestres ou aquatiques, en France métropolitaine comme dans les DROM-COM.

ACTIONS RELATIVES À LA RESSOURCE EN EAU

La Banque de France a analysé en 2023 les dépendances de ses activités aux services écosystémiques à l'aide de la base de données ENCORE. Cette évaluation a révélé une dépendance directe à la ressource en eau, en particulier pour la fabrication des billets, tant pour le processus industriel lui-même que pour la culture du coton, matière première principale utilisée dans la pâte à papier. Les activités tertiaires présentent également une forte dépendance à d'autres services rendus par les systèmes hydriques, notamment leur rôle dans l'atténuation du changement climatique.

En 2025, la Banque de France a réalisé une évaluation des enjeux liés à l'eau pour l'ensemble de ses actifs industriels et tertiaires. À la lumière de ces conclusions, la Banque de France élabore actuellement une politique relative à un usage durable de la ressource en eau visant à garantir une gestion raisonnée de cette ressource, à prévenir les risques sanitaires et de pollution, et à renforcer la résilience de ses activités face aux risques climatiques liés à l'eau, tant pour ses activités industrielles que tertiaires.

Réduction de l'impact des activités industrielles

Parmi les activités industrielles de la Banque de France, la production de papier fiduciaire, assurée par sa filiale EuropaFi, constitue le principal pôle de consommation d'eau.

Consciente de cet enjeu, EuropaFi mène, depuis 20 ans, une démarche d'efficacité hydrique s'appuyant sur un plan d'utilisation rationnelle de l'eau structuré en trois axes : i) sobriété, ii) recyclage, et iii) performance technique.

L'eau nécessaire à la fabrication du papier est prélevée dans l'Allier, une rivière adjacente à l'usine, puis restituée à son milieu naturel après traitement des polluants issus des procédés dans la station d'épuration interne. Pour réduire ses prélèvements d'eau, EuropaFi a investi dans des équipements et des procédés plus performants : remplacement de la machine à papier, réduction du nombre de machines en service, et mise en place d'une boucle de réutilisation permettant de recycler l'eau dans les procédés de production.

Certifiée ISO 14001 (Système de management environnemental) depuis plusieurs années et bientôt ISO 50001 (Management de l'énergie), la papeterie confirme ainsi sa volonté de limiter son impact environnemental et de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue, notamment en matière d'eau, mais aussi d'énergie et de déchets.

L'imprimerie, quant à elle, transférera progressivement ses activités vers une nouvelle usine qui intégrera des dispositifs économes en eau et un système de récupération des eaux pluviales.

Réduction de l'impact des activités tertiaires

Sur ses bâtiments tertiaires, la Banque de France déploie progressivement un dispositif de télérelève de ses consommations d'eau sur une plateforme centralisant déjà le suivi énergétique de son patrimoine. À ce jour, trente sites – dont les sites les plus importants, tels que le siège et certaines succursales régionales – y transmettent mensuellement leurs données sur l'eau, permettant un suivi régulier et l'identification des anomalies de consommation.

Dans le cadre de la modernisation de son parc immobilier, la Banque de France met également en œuvre plusieurs actions visant à optimiser ses consommations d'eau, notamment l'installation de solutions de comptage adaptées ainsi que la mise en place d'équipements hydro-économes. Certains bâtiments sont, en outre, équipés de systèmes de récupération d'eau de pluie pour couvrir des besoins ne nécessitant pas d'eau potable (sanitaires, arrosage, stations de lavage, réseaux incendie).

Enfin, la Banque de France intègre progressivement dans ses contrats d'exploitation des clauses incitant à des pratiques économes en eau.

Métriques et cibles

La Banque de France évalue les impacts sur la nature (écosystèmes terrestres et aquatiques, eaux douces) de ses activités opérationnelles en utilisant la méthode du Global Biodiversity Score. L'évaluation de ses impacts n'a pas vocation à être renouvelée chaque année. Les derniers résultats obtenus (pour l'année 2024, à la date de publication du présent rapport) sont consultables dans le [complément au Rapport durabilité](#).

POUR ALLER PLUS LOIN

Politique RSE : https://www.banque-france.fr/system/files/2026-06/politique_RSE_2026_2028.pdf

Banque de France (2026), *Rapport annuel 2025*, chapitre 5 « Responsabilité sociale et environnementale », p. 79-95 : <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/rapport-annuel-de-la-banque-de-france-2025>

Sur l'empreinte environnementale de la Banque de France, cf. complément au *Rapport durabilité* : <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/action-durable-banque-de-france-acpr-activites-operationnelles-complement-rapport-durabilite-2025>

PARTIE 4

LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE LA BANQUE DE FRANCE

CHIFFRES CLÉS 2025

< 1,5°C

La trajectoire d'alignement de **température des portefeuilles d'actifs privés** (actions et obligations d'entreprise) adossés aux fonds propres et aux engagements de retraite

0%

du chiffre d'affaires

Le seuil d'exclusion mis en œuvre depuis 2024 pour les **entreprises qui extraient du charbon thermique ou qui en utilisent pour produire de l'électricité, ainsi que pour les entreprises impliquées dans les hydrocarbures non conventionnels**

30%

La part des **émetteurs privés exclus de l'univers d'investissement** sur la base de critères ESG, afin d'être aligné sur le label ISR

95%

Le taux de **participation aux assemblées générales**

Pour l'ensemble du périmètre des portefeuilles pour compte propre :

21,6 Mds€

investis dans des obligations vertes, soit une augmentation de l'encours de 11,4 Mds€ en 2025

3,9 Mds€

investis dans des obligations à caractère social

3,7 Mds€

investis dans des obligations durables

1 016 M€

investis dans des fonds finançant la **transition énergétique ou dans des fonds à impact environnemental ou social**, dont :

876 M€ pour l'impact climatique et la transition énergétique

59 M€ dans des fonds à impact social

81 M€ dans des fonds dédiés à la préservation de la nature et de la biodiversité

FAITS MARQUANTS 2025

Après avoir aligné les poches actions de ses portefeuilles pour compte propre⁸ sur une trajectoire 1,5 °C dès fin 2023, la Banque de France a pris comme engagement d'étendre cette cible de température à sa poche d'obligations d'entreprises à l'horizon fin 2026. À fin 2025, l'ensemble combiné des poches d'actifs privés (actions et obligations d'entreprise) est d'ores et déjà aligné sur une trajectoire de température inférieure à 1,5 °C.☉

En 2025, la Banque de France a poursuivi activement sa politique d'achats d'obligations soutenables⁹ (+ 13,4 milliards d'euros d'achats nets) et d'investissement dans des fonds non cotés à impact (+ 108 millions d'euros).☉

La Banque de France publie, pour la quatrième année consécutive, une série d'indicateurs d'impact climatique harmonisés avec les banques centrales de l'Eurosystème, portant sur les émissions carbone de scope 1, 2 et 3, ainsi que sur les parts d'obligations sociales et durables détenues dans les différents portefeuilles. Elle enrichit également cette année sa publication d'indicateurs de performance sur la nature, en publiant la part de ses portefeuilles exposée aux secteurs ayant une dépendance ou un impact matériel vis-à-vis de la nature¹⁰, ainsi que des indicateurs évaluant l'impact des portefeuilles sur la qualité de l'eau.☉

Dans le cadre de l'exercice de reporting annuel pour les UNPRI¹¹, la Banque de France a obtenu en 2025 des scores supérieurs à la médiane de l'ensemble des signataires sur l'intégralité des catégories auxquelles elle a répondu, scores par ailleurs tous en hausse par rapport à l'année précédente.☉

En 2025, la Banque de France a formalisé sa stratégie d'engagement actionnarial et initié une nouvelle campagne d'engagement, menée par BDF Gestion, filiale dédiée à la gestion d'actifs, sur le thème de la préservation de la nature. Cette campagne est centrée sur les sociétés dans lesquelles elle investit par l'intermédiaire d'un fonds dédié à la biodiversité, lancé en partenariat avec la Caisse des dépôts. À ce titre, les analyses qualitatives de CDC Biodiversité ont été mises à profit pour sélectionner les sociétés sur lesquelles porter une action d'engagement, puis pour mener un dialogue prescriptif avec ces entreprises.☉

8 Il s'agit des portefeuilles adossés aux fonds propres, aux engagements de retraite ainsi qu'à la base monétaire.

9 Les obligations dites soutenables regroupent les obligations vertes, les obligations à caractère social et les obligations durables.

10 Au sens de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD).

11 Principes pour l'investissement responsable de l'ONU (Principles for Responsible Investment, cf. détail en note 18).

VUE D'ENSEMBLE

Depuis 2018, la Banque de France est engagée dans une démarche d'investisseur responsable (IR). Elle a ainsi adopté une charte d'IR, puis une politique en trois axes portant sur la nature et le climat, les enjeux plus largement environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et son engagement auprès des entreprises dont elle est actionnaire. Cette démarche portait historiquement sur les portefeuilles adossés aux fonds propres et aux engagements de retraite, actifs dont la Banque de France a la pleine et entière responsabilité. Au cours des deux dernières années, la stratégie a été progressivement étendue aux portefeuilles détenus pour compte propre en euros adossés à la base monétaire et aux réserves de change en devises¹², pour lesquels la Banque de France rend également compte de la performance extra-financière, dans le présent rapport (accessible sur la page « Investissement responsable » du site de la Banque de France, où un complément est également consultable). Ainsi, les portefeuilles couverts par la démarche d'IR représentaient un total de 177 milliards d'euros au 31 décembre 2025¹³, ce qui représente une augmentation du périmètre couvert de plus de 157 milliards d'euros depuis sa mise en œuvre en 2018.

LA DÉMARCHÉ D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

En 2018, la Banque de France a publié une **charte d'investissement responsable** par laquelle elle s'est engagée à prendre en compte les enjeux climatiques, et plus largement les enjeux ESG, dans sa politique d'investissement. Cet engagement se traduit par l'application du principe de **double matérialité**¹⁴ à ses portefeuilles gérés pour compte propre¹⁵, c'est-à-dire qu'elle tient compte à la fois i) de l'impact de ses investissements sur l'environnement et la société, et ii) des risques sociaux et environnementaux qui peuvent peser sur la performance financière de ses portefeuilles. La Banque de France entend ainsi améliorer l'impact environnemental global des actifs qu'elle finance par l'intermédiaire de ces portefeuilles, en contribuant aux objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations unies (ONU¹⁶), tout en limitant les risques physiques et les risques de transition auxquels ces portefeuilles sont exposés.

Si la Banque de France n'est pas assujettie aux **exigences réglementaires françaises et européennes en matière de publications extra-financières** pour les institutions financières, elle se donne pour ambition de s'y conformer autant qu'il est pertinent. Le présent *Rapport durabilité* intègre ainsi une partie des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2019-1147 relative à l'énergie et au climat et de son

décret d'application paru en mai 2021, qui définissent les obligations de reporting extra-financier des investisseurs institutionnels. De même, la Banque de France tient compte des exigences posées par le règlement européen UE 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité par le secteur des services financiers (SFDR, *Sustainable Finance Disclosure Regulation*).

En intégrant des facteurs de durabilité dans la gestion d'actifs pour compte propre, la stratégie de la Banque de France respecte également les recommandations émises par le **Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier** (*Central Banks*

12 Ces portefeuilles sont investis principalement dans des titres obligataires à revenu fixe ou indexé. Pour l'euro, ce sont, fin 2025, principalement des titres en euros émis par des résidents de la zone euro et conservés jusqu'à l'échéance. Les portefeuilles en devises sont principalement investis en dollars américains.

13 Ces actifs excluent donc les titres détenus dans le cadre de la politique monétaire, mission confiée au Système européen de banques centrales (SEBC) par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

14 La double matérialité est l'un des principes clés de la directive européenne 2022/2464 sur le reporting

extra-financier des entreprises (*Corporate Sustainability Reporting Directive, CSRD*).

15 Ces portefeuilles comprennent les portefeuilles adossés aux fonds propres et aux engagements de retraite, ainsi que les portefeuilles adossés à la base monétaire, libellés en euros et en devises. Ces portefeuilles sont constitués de plusieurs classes d'actifs : titres souverains, actions, obligations d'entreprises, poche monétaire et actifs non cotés.

16 Les ODD ont été adoptés par l'ONU en 2015. La Banque de France contribue notamment aux objectifs n° 7 (services énergétiques) et n° 13 (lutte contre les changements climatiques).

and Supervisors Network for Greening the Financial System, NGFS) concernant l'investissement durable et responsable¹⁷.

Par ailleurs, la Banque de France a poursuivi sa démarche de transparence en effectuant en 2025 – pour la troisième année consécutive – l'exercice de publication, au titre de l'année 2024, sur la plateforme des Principes pour l'investissement responsable (*United Nations-backed Principles for Responsible Investment*, UNPRI), initiative internationale soutenue par l'ONU¹⁸. Lors de l'évaluation 2025, la Banque de France a obtenu ses plus hauts scores historiques, et ce dans toutes les catégories auxquelles elle a répondu. Les scores en hausse, et supérieurs à la médiane dans toutes les catégories, traduisent notamment la prise en compte des travaux menés sur l'engagement au cours de l'année, avec en particulier la formalisation d'une politique d'engagement avec BDF Gestion, filiale dédiée à la gestion d'actifs, et l'envoi de questionnaires ESG à destination des sociétés de gestion externes.

Métriques communes Eurosystème

(cf. La politique d'investissement responsable de la Banque de France - Complément au Rapport durabilité 2025, focus 2)

Depuis le *Rapport durabilité 2023*, le périmètre des portefeuilles suivis intègre les réserves de change en complément des portefeuilles en euros adossés aux fonds propres, aux engagements de retraite et à la base monétaire. Pour 2025, le périmètre de calcul et de publication des métriques reste identique à celui de l'année précédente.

Enfin, afin de garantir la fiabilité des métriques publiées dans le cadre du reporting harmonisé Eurosystème, ainsi que celles de la trajectoire de température des portefeuilles, les principales métriques climatiques publiées dans ce rapport sont certifiées par les commissaires aux comptes pour la troisième année consécutive. Celles qui sont publiées au titre de 2025 et de 2024 ont été examinées et validées par les cabinets Forvis Mazars et Deloitte. Cette démarche confirme l'importance qu'accorde la Banque de France à sa communication extra-financière et à la transparence dans ce domaine.

17 NGFS (2019), *A call for action*, avril, et NGFS (2024), *Guide on climate-related disclosure for central banks*, 2^e éd., juin.

18 Fondés en 2005 avec le soutien de l'ONU, les Principes pour l'investissement responsable (PRI) sont une plateforme dont l'objectif consiste à développer et à promouvoir l'investissement responsable à travers le monde. Les signataires remplissent un reporting standardisé sur la manière dont les objectifs de durabilité sont intégrés

aux portefeuilles d'investissement. À partir des réponses apportées, une évaluation automatisée de la politique d'investissement du signataire, non publique, est réalisée et lui permet notamment de vérifier qu'il se conforme aux exigences minimales fixées par l'initiative : intégration de critères de durabilité dans la gestion d'au moins 50 % des actifs, mise en place d'une gouvernance pour la politique d'investissement, existence d'une équipe dédiée à la mise en œuvre de la politique d'investissement.

Fiche d'évaluation UNPRI 2025 pour le reporting Banque de France de 2024



Note : UNPRI, *United Nations-backed Principles for Responsible Investment* (Principes pour l'investissement responsable de l'ONU).
 Source : Organisation des Nations unies (ONU).

T1 Indicateurs d'impact climatique issus de l'exercice de reporting de l'Eurosystème de 2025

(taille de portefeuille en millions d'euros (M€); WACI, empreinte et intensité carbone en t éqCO₂/M€; émissions en t éqCO₂; part et couverture en % de l'encours)

a) Pour les portefeuilles adossés aux engagements de retraite et aux fonds propres

	TITRES NON SOUVERAINS					
	Obligations d'entreprise		Couverture	Actions		Couverture
	2025	2024	2025	2025	2024	2025
PORTEFEUILLE ADOSSÉ AUX ENGAGEMENTS DE RETRAITE (CRE)						
Émissions scope 1+ 2						
Taille du portefeuille	1763	1727		4500	4394	
WACI	92	49	94,0	50	54	99,8
Émissions totales	48437	29049	93,9	62765	91949	99,8
Empreinte carbone	29	25	93,9	14	21	99,8
Intensité carbone	83	53	93,9	50	60	99,8
Part d'obligations vertes	16,5	13,8				
Part d'obligations sociales	1,7	1,1				
Part d'obligations durables	2,6	0,0				
Émissions scope 1+ 2+ 3						
WACI	1578	1148		1493	1090	
Émissions totales	868773	746075		2044691	2192298	
Empreinte carbone	525	636		453	499	
Intensité carbone	1489	1371		1617	1430	
PORTEFEUILLE ADOSSÉ AUX FONDS PROPRES						
Émissions scope 1+ 2						
Taille du portefeuille	82	917		3319	2725	
WACI	39	5	100,0	54	62	99,9
Émissions totales	1846	3333	100,0	51794	68359	99,9
Empreinte carbone	22	4	100,0	16	25	99,9
Intensité carbone	147	17	100,0	52	66	99,9
Part d'obligations vertes	70,0	23,3				
Part d'obligations sociales	0,0	2,5				
Part d'obligations durables	0,0	0,0				
Émissions scope 1+ 2+ 3						
WACI	1228	1089		1764	1194	
Émissions totales	23031	296022		1831366	1561700	
Empreinte carbone	279	323		551	573	
Intensité carbone	1830	1515		1825	1507	

TITRES SOUVERAINS							
Obligations souveraines et de collectivités							
	Production hors LULUCF		Production dont LULUCF		Consommation		Couverture
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
PORTEFEUILLE ADOSSÉ AUX ENGAGEMENTS DE RETRAITE (CRE)							
Taille du portefeuille	6066	5871	6066	5871	6066	5871	
WACI	136	149	126	138	11	12	100,0
Émissions totales	824394	874031	762061	810791	1005754	1085553	100,0
Empreinte carbone	136	149	126	138	166	185	100,0
Intensité carbone	136	149	126	138	10	11	100,0
Part d'obligations vertes	10,7	4,2					
Part d'obligations sociales	0,0	0,0					
Part d'obligations durables	0,0	0,1					
PORTEFEUILLE ADOSSÉ AUX FONDS PROPRES							
Taille du portefeuille	6522	5678	6522	5678	6522	5678	
WACI	105	116	100	111	8	9	100,0
Émissions totales	687767	659793	649834	631557	895468	900445	100,0
Empreinte carbone	105	116	100	111	137	159	100,0
Intensité carbone	105	116	100	111	8	9	100,0
Part d'obligations vertes	18,4	19,6					
Part d'obligations sociales	2,3	2,6					
Part d'obligations durables	0,3	0,4					

Notes : WACI (*weighted average carbon intensity*) est une méthode de calcul qui permet d'estimer l'empreinte carbone d'un portefeuille d'actifs financiers. Cette méthode calcule la moyenne pondérée des intensités carbonées émises par les entreprises contenues dans un portefeuille spécifique. Elle est recommandée par le groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD, Task Force on Climate-related Financial Disclosures).

t_{éqCO₂}, tonne équivalent de dioxyde de carbone; CRE, Caisse de réserve des employés; LULUCF, *land use, land-use change, and forestry* (UTCATF, Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie).

Sources : ISS (Institutional Shareholder Services), Carbon4 Finance, Banque mondiale, Bloomberg; calculs Banque de France.

T1 Indicateurs d'impact climatique issus de l'exercice de reporting de l'Eurosystème de 2025 (suite)

(taille de portefeuille en millions d'euros (M€); WACI, empreinte et intensité carbone en t éqCO₂/M€; émissions en t éqCO₂; part et couverture en % de l'encours)

b) Pour les portefeuilles adossés à la base monétaire, en euros et en devises

	TITRES NON SOUVERAINS								
	Supranationaux et agences		Couverture	Obligations sécurisées		Couverture	Actions		Couverture
	2025	2024	2025	2025	2024	2025	2025	2024	2025
PORTEFEUILLES LIBELLÉS EN EUROS									
Émissions scope 1+ 2									
Taille du portefeuille	18372	9351		7094	4971		636	296	99,9
WACI	1	1	86,4	1	1	64,8	58	71	99,9
Émissions totales	1747	3480	86,4	793	1577	64,8	11951	8587	99,9
Empreinte carbone	0	0	86,4	0	1	64,8	19	29	99,9
Intensité carbone	2	6	86,4	1	2	64,8	52	68	99,9
Part d'obligations vertes	59,6	57,3		13,9	11,3				
Part d'obligations sociales	14,1	21,8		6,6	4,2				
Part d'obligations durables	15,4	19,7		0,0	0,0				
Émissions scope 1+ 2+ 3									
WACI	2787	1283	86,4	2900	1380	64,8	2109	1398	99,9
Émissions totales	2153999	678322	86,4	2359432	959231	64,8	482576	206677	99,9
Empreinte carbone	136	76	86,4	513	416	64,8	759	700	99,9
Intensité carbone	2098	1190	86,4	3094	1397	64,8	2083	1639	99,9
PORTEFEUILLES LIBELLÉS EN DEVISES									
Émissions scope 1+ 2									
Taille du portefeuille	5142	5101							
WACI	1	0	51,7						
Émissions totales	494	110	51,7						
Empreinte carbone	0	0	51,7						
Intensité carbone	1	0	51,7						
Part d'obligations vertes	5,0	5,4							
Part d'obligations sociales	6,7	7,5							
Part d'obligations durables	6,3	1,4							
Émissions scope 1+ 2+ 3									
WACI	1915	1200							
Émissions totales	367580	280810							
Empreinte carbone	138	82							
Intensité carbone	690	1240							

TITRES SOUVERAINS							
Obligations souveraines et de collectivités							
	Production hors LULUCF		Production dont LULUCF		Consommation		Couverture
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
PORTEFEUILLES LIBELLÉS EN EUROS							
Taille du portefeuille	98 196	61 946	98 196	61 946	98 196	61 946	100,0
WACI	106	118	100	110	8	9	100,0
Émissions totales	10 441 140	7 285 510	9 844 012	6 837 787	13 445 829	10 108 227	100,0
Empreinte carbone	106	118	100	110	137	163	100,0
Intensité carbone	106	118	100	110	8	9	100,0
Part d'obligations vertes	6,6	2,2					
Part d'obligations sociales	0,3	0,4					
Part d'obligations durables	0,0	0,0					
PORTEFEUILLES LIBELLÉS EN DEVICES							
Taille du portefeuille	24 082	24 444	24 082	24 444	24 082	24 444	100,0
WACI	232	249	208	223	17	18	100,0
Émissions totales	5 597 617	6 089 337	5 012 254	5 454 347	5 783 076	6 534 540	100,0
Empreinte carbone	232	249	208	223	240	267	100,0
Intensité carbone	232	249	208	223	16	17	100,0
Part d'obligations vertes	1,9	1,9					
Part d'obligations sociales	0,0	0,0					
Part d'obligations durables	1,9	2,0					

Notes : WACI (weighted average carbon intensity) est une méthode de calcul qui permet d'estimer l'empreinte carbone d'un portefeuille d'actifs financiers. Cette méthode calcule la moyenne pondérée des intensités carbonées émises par les entreprises contenues dans un portefeuille spécifique. Elle est recommandée par le groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD, Task Force on Climate-related Financial Disclosures).

t éqCO₂, tonne équivalent de dioxyde de carbone ; LULUCF, land use, land-use change, and forestry (UTCATF, Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie).

Sources : ISS (Institutional Shareholder Services), Carbon4 Finance, Banque mondiale, Bloomberg ; calculs Banque de France.

LES TROIS AXES DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

La Banque de France a structuré sa politique d'investissement responsable autour de **trois axes**, qui sont désormais déclinés en **sept objectifs** (cf. tableau 2).

Le premier axe de la politique porte sur les objectifs liés au climat et à la nature : la Banque de France s'engage à suivre les cibles définies par l'article 2 de l'accord de Paris de 2015. Elle s'est en particulier fixé l'objectif ambitieux d'aligner l'ensemble des actions qu'elle détient pour compte propre à une trajectoire de réchauffement climatique inférieure à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Dès fin 2023, cette cible a été atteinte sur l'ensemble des actions en portefeuille, avec deux ans d'avance sur l'horizon 2025 initialement fixé. En 2024, la Banque de France a pris l'engagement d'accentuer ses efforts afin d'atteindre à fin 2026 l'alignement de sa poche d'obligations d'entreprises sur une trajectoire équivalente de 1,5 °C (objectif 1). À ce jour, compte tenu du poids des actions dans le portefeuille, l'ensemble combiné des poches d'actifs privés (actions et obligations d'entreprise) est d'ores et déjà aligné sur une trajectoire de température inférieure à 1,5 °C.

Pour être en mesure d'atteindre cet objectif, la Banque de France a développé ses propres capacités de mesure. Elle a en particulier créé un outil interne lui permettant de piloter l'alignement de ses portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprise à une température cible, en exploitant les données transmises par ses différents prestataires de données (cf. complément, focus 3). Les décisions de gestion relatives aux portefeuilles couverts par la politique d'investissement responsable intègrent ainsi systématiquement cette dimension de trajectoire de température induite des portefeuilles. Cette contrainte fait également partie intégrante des critères de sélection des valeurs investies dans les fonds actions et obligations gérés par BDF Gestion, principal gérant des fonds en portefeuilles pour la Caisse de retraite de la Banque et pour ses fonds propres.

Consciente du rôle crucial de la diminution de l'exploitation des énergies fossiles pour l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris¹⁹, la Banque de France a décidé d'accroître son ambition en introduisant des seuils d'exclusion renforcés entrés en vigueur en 2024 (objectif 2). Ainsi, les seuils d'exclusion appliqués sont depuis 2024 ceux des indices dits « alignés sur l'accord de Paris » pour le pétrole (> 10 % du chiffre d'affaires) et le gaz (> 50 % du chiffre d'affaires). La Banque de France a choisi d'aller plus loin, en excluant totalement les entreprises qui extraient du

charbon thermique ou qui en utilisent pour produire de l'électricité, ainsi que celles qui sont impliquées dans les hydrocarbures non conventionnels²⁰. Enfin, toute entreprise développant de nouveaux projets d'extraction d'énergie fossile est également exclue des portefeuilles (cf. infographie infra « Les politiques d'exclusion et d'alignement de la Banque de France sur les objectifs climatiques »).

Au-delà de ces objectifs d'alignement et d'exclusion, la Banque de France souhaite également contribuer directement au financement de la transition énergétique et écologique (TEE) et à la préservation de la biodiversité en souscrivant à des fonds dédiés à ces thématiques et en achetant des obligations vertes (objectif 3). Le montant des obligations vertes détenues s'élève à 21,6 milliards d'euros à fin 2025²¹, représentant un effort d'investissement de + 112 % en 2025 (soit + 11,4 milliards d'euros par rapport à fin 2024), tandis que les investissements dans des fonds thématiques dédiés à la TEE ont atteint 876 millions d'euros (soit + 39 millions d'euros par rapport à fin 2024). L'année 2025 a notamment vu la mise en œuvre d'un nouvel objectif de 10 % minimum d'obligations vertes au sein de la poche souveraine du portefeuille adossé aux engagements de retraite, notamment par la création d'un fonds dédié aux obligations vertes. Cette action a permis de porter la part des obligations vertes de 4,2 % à 10,7 % du total des encours souverains de ce portefeuille. Concernant le portefeuille en euros adossé à la base monétaire, la hausse de la taille du portefeuille a permis d'accentuer les efforts d'investissement en obligations vertes. La proportion de ces obligations à impact dans les portefeuilles à fin 2025 est détaillée aux tableaux 1a et 1b *supra*. À travers ces investissements, la Banque de France finance ainsi la production d'énergies renouvelables, la rénovation énergétique de bâtiments, ou des petites et moyennes entreprises (PME) développant des innovations liées à la TEE (par exemple, le stockage de l'énergie, la gestion des déchets, etc.). Afin de renforcer son impact en matière de biodiversité, la Banque de France a investi dès 2022 dans un fonds dédié au financement de solutions

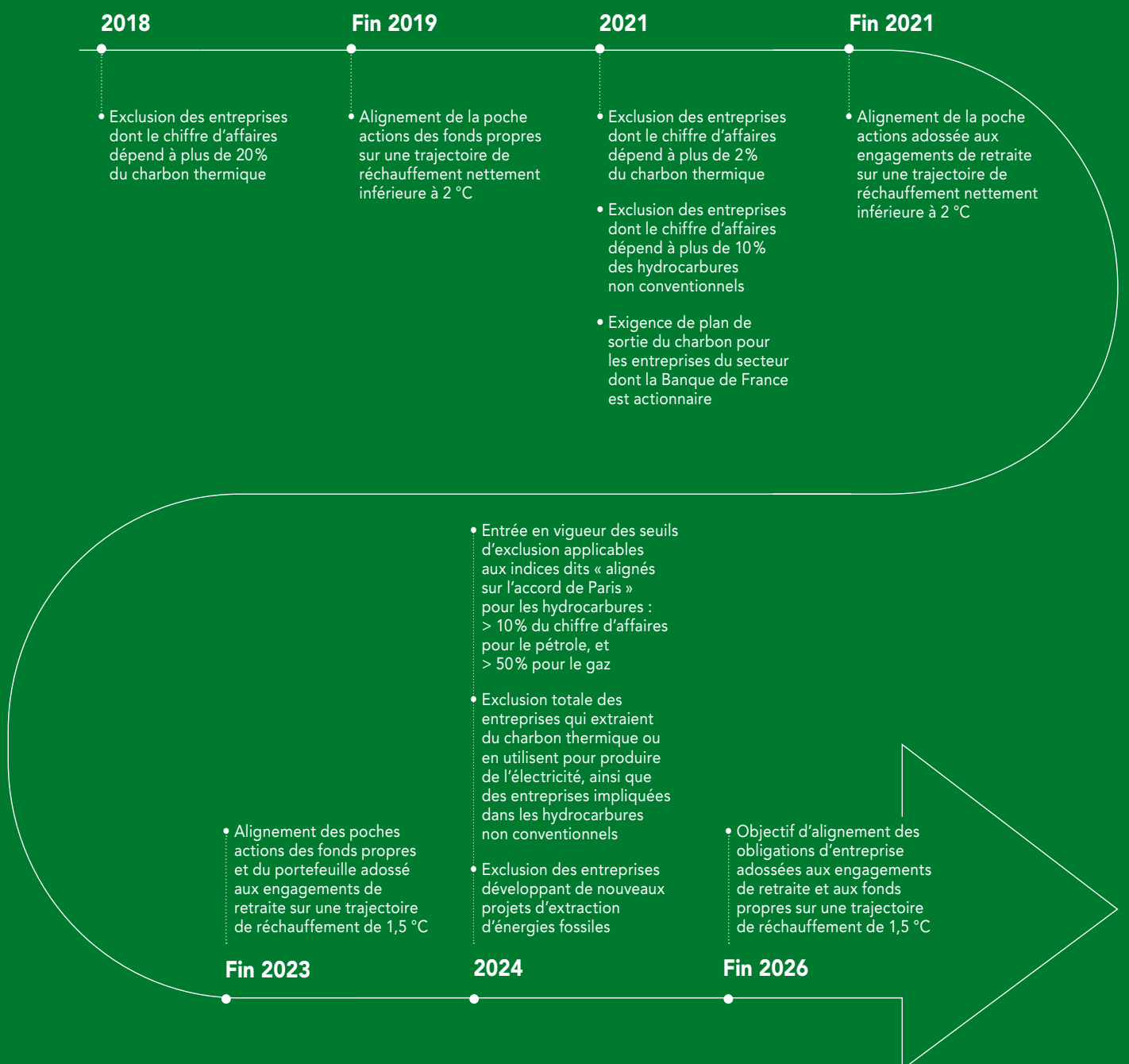
19 Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) d'avril 2022 évoque ainsi la nécessaire réduction de l'utilisation des énergies fossiles pour limiter le réchauffement climatique.

20 Leur seuil d'exclusion se situait depuis 2021 à 2 % du chiffre d'affaires pour le charbon, et à 10 % du chiffre d'affaires pour les énergies non conventionnelles. Les hydrocarbures non conventionnels rassemblent le pétrole de schiste, le

gaz de schiste, les sables bitumineux ou l'exploration-exploitation en zone arctique et en eaux profondes. Ils sont notamment exploités au moyen de la fracturation hydraulique.

21 Ce montant consolide les obligations vertes détenues dans les portefeuilles adossés aux engagements de retraite (0,9 milliard d'euros) et aux fonds propres (1,3 milliard d'euros), ainsi que celles qui sont détenues dans les portefeuilles adossés à la base monétaire (19,2 milliards d'euros).

LES POLITIQUES D'EXCLUSION ET D'ALIGNEMENT DE LA BANQUE DE FRANCE SUR LES OBJECTIFS CLIMATIQUES



pour la préservation de la biodiversité des océans, puis dans son fonds successeur en 2025. Un investissement a également été effectué dans un fonds dédié à l'agriculture régénératrice œuvrant pour la préservation des sols. La Banque de France continue par ailleurs d'explorer les opportunités dans le domaine de la préservation du capital naturel et des écosystèmes terrestres. En 2024, des travaux menés conjointement avec le Groupe Caisse des Dépôts ont permis de lancer un fonds d'actions cotées dont la stratégie est centrée sur la biodiversité (cf. *complément, focus 7*).

Le deuxième axe consiste à intégrer plus largement des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des actifs :

depuis 2024, la Banque de France exclut de son univers d'investissement 30 % des entreprises, sur la base de critères et de scores ESG (objectif 4). Elle respecte ainsi le ratio d'exclusion minimal prévu par le label investissement socialement responsable (ISR ²²), relevé de 20 à 30 % lors de sa refonte fin 2023. Afin de mettre en œuvre ces filtres reposant sur les scores et les critères ESG, la Banque de France exploite les données mises à disposition par ses différents fournisseurs externes ²³. Au-delà des exclusions liées aux énergies fossiles, la Banque de France applique également des exclusions sur critères normatifs (par exemple, le respect de certaines conventions internationales ²⁴), sectoriels (culture et production de tabac) et sur les entreprises faisant l'objet de controverses. La dimension sociale de la politique d'investissement se renforce progressivement, notamment par l'élargissement du programme d'achats obligataires aux obligations sociales et durables pour un montant détenu qui a atteint 7,5 milliards d'euros à fin 2025 ²⁵ – dont la proportion au sein des portefeuilles est détaillée aux tableaux 1a et 1b –, et par des investissements dans certains fonds thématiques faisant de l'inclusion sociale un objectif prioritaire (objectif 5). En 2025, la Banque de France a poursuivi ses investissements dans le domaine des fonds à impact social et dans l'économie solidaire, dans des domaines diversifiés tels que l'insertion professionnelle, la protection de l'enfance, l'inclusion, ou encore la santé ou l'éducation, pour un total de 59 millions d'euros sur l'ensemble de ses portefeuilles.

Le troisième axe concerne l'engagement de la Banque de France auprès des entreprises dont elle est actionnaire. En 2019, elle a adopté une *politique de vote* intégrant des dispositions en matière de bonne gouvernance et de prise en compte des objectifs extra-financiers par les entreprises (objectif 6). C'est en particulier par ce levier que la Banque de France ambitionne d'intégrer la dimension « gouvernance » de l'ESG.

Cette *politique de vote* est un document public librement accessible sur la page « *Investissement responsable* » du site de la Banque de France. Elle fixe par exemple des critères d'indépendance et de diversité dans la composition des organes de direction des entreprises. Elle attend également des entreprises la publication d'informations sur l'impact environnemental de leurs activités, et la prise en compte des performances extra-financières dans la rémunération de leurs dirigeants. Par ailleurs, conformément à sa politique d'exclusion en la matière, la Banque de France s'oppose à tout nouveau projet de développement d'énergies fossiles et vote contre l'approbation des comptes si cette exigence n'est pas respectée. Avec la multiplication des consultations sur les plans d'action climat des entreprises ces dernières années (résolutions dites « *say on climate* »), la Banque de France met désormais en œuvre une analyse au cas par cas sur ce type de résolution afin d'évaluer le degré d'ambition des plans d'action climat présentés par les entreprises. Depuis 2023, la politique de vote intègre par ailleurs de nouvelles dispositions pour s'opposer aux rémunérations excessives qui peuvent être octroyées à certains dirigeants. Afin d'exercer au maximum son influence en tant qu'actionnaire, la Banque de France vise un taux de présence aux assemblées générales d'au moins 80 % sur l'ensemble des entreprises de ses portefeuilles ²⁶ (objectif 7). Enfin, la politique de vote a été mise à jour en 2026 pour intégrer de nouvelles dispositions liées à l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés pour les sociétés dont la Banque de France est actionnaire, avec notamment des règles plus strictes en matière de communication extra-financière.

²² Créé en 2016 par le ministère des Finances, le label ISR encadre les objectifs liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des fonds, leur méthodologie d'analyse extra-financière, leur engagement auprès des entreprises financées, leur transparence, ou encore le calcul d'impact en matière de durabilité.

²³ En 2025, un nouveau contrat de fourniture de données ESG a été signé avec le prestataire Institutional Shareholder Services (ISS).

²⁴ Sont notamment exclus les investissements dans les entreprises qui ne respectent pas les conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2010) interdisant la

production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions.

²⁵ Ce montant consolide les obligations à caractère social et durable détenues dans les portefeuilles adossés aux engagements de retraite et aux fonds propres (0,2 milliard d'euros) et celles qui sont détenues dans les portefeuilles adossés à la base monétaire (7,3 milliards).

²⁶ Dont celles qui sont détenues indirectement via les fonds de sa filiale de gestion d'actifs BDF Gestion. La mise en œuvre de la politique de vote est déléguée au prestataire de vote par procuration ISS.

**GOVERNANCE EN MATIÈRE
D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (IR)**

DÉFINITION DE LA POLITIQUE IR

COMITÉ ACTIF-PASSIF

Détermine les grandes orientations de la politique d'investissement responsable applicables aux portefeuilles adossés aux fonds propres et ceux adossés à la base monétaire

COMITÉ STRATÉGIQUE DU RÉGIME DE RETRAITE

Détermine les grandes orientations de la politique d'investissement responsable applicables aux portefeuilles adossés aux engagements de retraite

DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT

COMITÉ DES RISQUES

Autorise les supports dans lesquels la Banque de France souhaite investir

COMITÉS D'INVESTISSEMENT

Prennent les décisions d'investissement pour les portefeuilles adossés à la base monétaire, et ceux adossés aux fonds propres et aux engagements de retraite

MISE EN ŒUVRE

DIRECTION FINANCIÈRE
(portefeuilles adossés aux fonds propres et aux engagements de retraite)

DIRECTION DES MARCHÉS
(portefeuilles adossés à la base monétaire)

Recherchent les supports d'investissement, passent les ordres d'achats/ventes et pilotent le suivi des portefeuilles Investissent dans des fonds gérés par leur filiale BDF Gestion (fonds dédiés), ainsi que par d'autres sociétés de gestion (fonds ouverts)

Source : Banque de France.

S'agissant de la politique d'engagement, une nouvelle stratégie a été mise en place au cours de l'année 2025. Avec le concours de sa filiale dédiée à la gestion d'actifs, la Banque de France a mené une politique d'engagement prescriptive tout au long de l'année 2025, sur le thème de la biodiversité. Cette action a été mise en œuvre par l'envoi de courriers auprès des entreprises ciblées sur ce thème, et de réunions dédiées avec les équipes ESG, afin de mieux comprendre les pratiques et les politiques de réduction de l'empreinte biodiversité mises en œuvre et de les inciter à améliorer la prise en compte de ces enjeux.

UNE GOUVERNANCE SPÉCIFIQUE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

La politique d'investissement responsable de la Banque de France est mise en œuvre par la Direction financière, au sein du Secrétariat général pour les portefeuilles adossés aux engagements de retraite et aux fonds propres de la Banque de France, et par la Direction des marchés, au sein de la Direction générale de la Stabilité financière et des Opérations pour les autres portefeuilles pour compte propre adossés à la base monétaire.

La politique d'investissement responsable, présentée au moins annuellement au Conseil général, est déterminée par les organes décisionnaires de la Banque de France : Comité actif-passif et Comité stratégique du régime de retraite. La mise en œuvre opérationnelle de la politique d'investissement responsable est pilotée par un comité d'investissement, auquel participe la Direction des risques aux côtés de la Direction et de la Direction générale chargées de la gestion des différents portefeuilles.

BILAN DE L'ANNÉE 2025

Outre l'atteinte de ses cibles, la Banque de France a amélioré les **performances environnementales et ESG** de la majorité de ses portefeuilles.

En ce qui concerne les **indicateurs climatiques** :

- **L'impact carbone** des portefeuilles gérés pour compte propre est mesuré en utilisant les données et les méthodologies mises en place dans le cadre de l'exercice de reporting Eurosystem (cf. *tableaux 1a et 1b, et complément, focus 2*). À périmètre équivalent (*scope 1+2*), **pour les portefeuilles adossés aux fonds propres et aux engagements de retraite**, l'empreinte carbone

en capital, qui mesure l'empreinte des portefeuilles en tonnes d'équivalent carbone par million d'euros investi, a sensiblement diminué en 2025 pour les portefeuilles actions et obligations souveraines. Sur les portefeuilles d'actions, la Banque de France continue de réduire son exposition aux entreprises les plus émettrices, dans certains secteurs comme les matériaux ou les gaz industriels par exemple. Pour les poches obligations souveraines, la réduction de l'empreinte carbone, moins marquée, est principalement due à la baisse des émissions de plusieurs pays de l'Union européenne, en particulier la France et l'Allemagne. Les portefeuilles d'obligations d'entreprise, quant à eux, subissent une hausse de l'empreinte carbone. Celle-ci s'explique paradoxalement par les efforts d'alignement progressif à une trajectoire de température de 1,5 °C, qui peut conduire à investir dans certaines entreprises encore fortement émettrices, mais qui ont une gestion active et vertueuse de transition vers une trajectoire bas-carbone.

- **S'agissant des portefeuilles pour compte propre adossés à la base monétaire**, l'empreinte carbone des portefeuilles souverains gérés pour compte propre et adossés à la base monétaire est en baisse en 2025, aussi bien pour les avoirs en devises (– 10 %) que pour les portefeuilles en euros (– 16 %), grâce à une baisse des émissions brutes de nos principales expositions souveraines et à la prise en compte des émissions carbone dans les stratégies d'allocation. Au-delà des indicateurs retenus dans le cadre de l'exercice de reporting Eurosystem, la Banque de France a développé dès 2023 un nouvel indicateur de mesure de l'impact climatique des expositions souveraines de ses portefeuilles, qui combine les intensités carbone de consommation et de production et prend la forme d'un « z-score » (cf. *complément, focus 5*). Dans les portefeuilles souverains gérés par la Banque de France, le z-score agrégé est de – 0,37 à fin 2025, contre – 0,17 à fin 2024 (et + 0,10 en 2022), illustrant la dynamique de verdissement à l'œuvre (plus le z-score est négatif, plus le pays est « vert »).

T2 Bilan au 31 décembre 2025 de la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable de la Banque de France

OBJECTIFS CIBLES	ÉTAPES DE RÉALISATION
AXE 1 → Aligner les investissements avec les engagements climat de la France	
Objectif n° 1	
Aligner la poche actions sur une trajectoire de 1,5 °C avec un horizon fixé à fin 2023 pour le portefeuille dédié aux fonds propres et les actions européennes adossées aux engagements de retraite, puis à fin 2025 pour l'ensemble des actions adossées aux engagements de retraite. Élargir l'objectif d'alignement 1,5 °C à la poche obligations d'entreprises des portefeuilles adossés aux fonds propres et aux engagements de retraite à l'horizon fin 2026	<ul style="list-style-type: none"> Alignement < 1,5 °C des poches actions des portefeuilles adossés aux engagements de retraite et aux fonds propres depuis 2023 La température de la poche obligations d'entreprise adossée aux engagements de retraite est située entre 1,5 °C et 2°C à fin 2025
Objectif n° 2	
Exclure les émetteurs dont l'implication dans les énergies fossiles est supérieure aux seuils fixés par les indices alignés sur l'accord de Paris	<ul style="list-style-type: none"> Depuis 2021, exclusion des émetteurs dont plus de 2% du chiffre d'affaires (CA) est lié au charbon thermique; 10% pour les hydrocarbures non conventionnels Depuis fin 2024, seuil charbon et hydrocarbures non conventionnels abaissé à 0%, application de seuils sur le pétrole (> 10% du CA) et le gaz (> 50% du CA), et exclusion des entreprises développant des nouveaux projets d'extraction
Objectif n° 3	
Contribuer au financement de la transition énergétique et écologique (TEE) et à la préservation de la nature en investissant dans des fonds thématiques et des obligations vertes	<p>Au 31 décembre 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 21,4 milliards d'euros investis en obligations vertes 876 millions d'euros de souscription dans des fonds thématiques TEE Investissement à hauteur de 81 millions d'euros dans deux fonds dédiés à la préservation de la biodiversité marine et un fonds dédié à l'agriculture régénératrice Gestion, conjointement avec le groupe Caisse des Dépôts, d'un fonds d'actions cotées dont la stratégie est centrée sur la biodiversité
AXE 2 → Intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des actifs	
Objectif n° 4	
Exclure 30% de l'univers d'investissement actions sur la base de critères ESG, conformément aux exigences du pilier III du label ISR (investissement socialement responsable)	<ul style="list-style-type: none"> 20% des émetteurs actions exclus sur la base de critères ESG dès fin 2019 30% des émetteurs exclus depuis 2024 afin de s'aligner sur la réforme du label ISR publiée fin 2023
Objectif n° 5	
Contribuer au financement des enjeux sociaux en investissant dans des fonds à impact et des obligations sociales et durables	<ul style="list-style-type: none"> 3,9 milliards d'euros investis en obligations sociales à fin 2025 3,7 milliards d'euros investis en obligations durables à fin 2025 Investissement de 59 millions d'euros dans des fonds à impact social et dans l'économie solidaire (soutien du logement social, de l'insertion professionnelle, protection de l'enfance, inclusion, santé ou éducation)
AXE 3 → Exercer ses droits de vote et agir auprès des émetteurs	
Objectif n° 6	
Appliquer une politique de vote intégrant des dispositions extra-financières et mise à jour régulièrement	<ul style="list-style-type: none"> Politique de vote adoptée en 2019 En 2025, formalisation de la stratégie d'engagement actionnarial et initiation d'une campagne d'engagement sur le thème de la biodiversité
Objectif n° 7	
Maintenir un taux de présence aux assemblées générales d'au moins 80%	<ul style="list-style-type: none"> Taux de participation de 95% en 2025

Source : Banque de France.

Outre les indicateurs climatiques publiés dans le cadre du reporting commun Eurosystem, la Banque de France mesure également les **performances extra-financières** de ses portefeuilles **au moyen de métriques sur les risques physiques, de l’empreinte biodiversité et des scores ESG** (cf. tableau 3). En 2025, la Banque de France publie pour la première année de nouvelles métriques sur la performance extra-financière de ses portefeuilles :

- un indicateur promu par la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) et centré sur l’exposition aux secteurs jugés prioritaires en lien avec la nature ;
- un indicateur sur la quantité de substances polluantes rejetées dans l’eau et imputables aux entreprises en portefeuille ;
- un indicateur sur l’existence de politiques de gestion de l’eau au sein des entreprises du portefeuille, et sur l’évaluation de cette politique.

Pour les portefeuilles adossés aux engagements de retraite et aux fonds propres :

- **L’exposition aux risques physiques**, qui mesure les risques climatiques physiques auxquels les portefeuilles sont exposés, est très proche de celle des indices de référence. Les principaux risques physiques auxquels sont exposés les portefeuilles actions et obligations d’entreprise sont le stress hydrique, la sécheresse et les vagues de chaleur extrême. Les poches d’obligations souveraines sont majoritairement soumises aux risques de sécheresse et de stress hydrique ;
- **L’empreinte biodiversité**, qui permet de rapporter l’impact négatif sur la biodiversité par million d’euros investi, ressort en légère amélioration sur la plupart des portefeuilles ;
- Enfin, s’agissant des **performances ESG**, elles sont supérieures au seuil de qualité ESG (ou seuil « prime » à 50 fixé par ISS) pour l’intégralité des portefeuilles.

MAÎTRISE DES RISQUES

En accord avec le principe de double matérialité, la politique d’investissement responsable de la Banque de France implique **le suivi et le pilotage des risques climatiques** (risques physiques et risques de transition) auxquels les portefeuilles d’actifs sont exposés. Les risques physiques, tels que le risque de stress thermique, sont mesurés par

un indicateur prospectif composite couvrant les émetteurs souverains et toute la chaîne de valeur des entreprises en portefeuille. L’exposition au risque de transition est mesurée au travers de la part des énergies fossiles dans le chiffre d’affaires des entreprises en portefeuille.

Par ailleurs, la politique d’investissement responsable est intégrée au **dispositif de maîtrise des risques** de la Banque de France, au travers de ses trois lignes de maîtrise²⁷. En particulier, la prise en compte des risques climatiques dans le dispositif d’encadrement des risques de la Banque fait l’objet d’un suivi régulier par le Comité des risques, afin de renforcer leur intégration et leur suivi dans la gestion des portefeuilles d’actifs gérés pour compte propre (hors politique monétaire). En particulier, l’ensemble des supports dans lesquels la Banque de France envisage d’investir est préalablement soumis à l’autorisation du Comité des risques.

En matière d’investissement dans des fonds non cotés, la Banque de France s’appuie également sur des labels octroyés par des tiers indépendants²⁸, permettant de s’assurer que les critères ESG constituent bien un facteur déterminant tout au long du processus d’investissement et de garantir la recherche d’impact sur l’environnement ou sur la société.

Au cours des dernières années, des travaux sur le verdissement des réserves de change ont été menés à la demande du Comité actif-passif : le modèle d’allocation d’une partie des réserves de change, développé par la Direction des risques, a été enrichi afin d’intégrer une dimension climatique liée à l’intensité carbone des portefeuilles d’actifs gérés pour compte propre (hors politique monétaire). Les paramètres d’allocation incluent désormais une contrainte portant sur la réduction de cette intensité sur la base d’un indicateur développé en interne et mesurant l’impact carbone des portefeuilles souverains. Ce z-score prend en compte les émissions de production et de consommation passées et inclut une composante mesurant l’ambition climatique des États à moyen terme (cf. complément, focus 5).

²⁷ Première ligne de maîtrise : services en charge de la gestion des actifs ; deuxième ligne de maîtrise : responsables des risques et du contrôle permanent ; troisième ligne de maîtrise : audit interne.

²⁸ Organismes à but non lucratif pour les labels LuxFLAG ou Towards Sustainability, ou organisme de certification pour les labels ISR ou Greenfin, par exemple.

T3 Indicateurs de performances climatiques et ESG des portefeuilles à fin 2025

CLASSE D'ACTIFS	CATÉGORIE D'INDICATEUR	INDICATEUR	PORTEFEUILLE 2025	PORTEFEUILLE 2024	COUVERTURE (en % des encours)	INDICE DE RÉFÉRENCE ^{a)}
PORTEFEUILLE ADOSSÉ AUX ENGAGEMENTS DE RETRAITE						
Poche obligations souveraines	Climat	Exposition aux risques physiques	69/100	– ^{b)}	99	71/100
	Biodiversité	Impact biodiversité total absolu	- 341 km ² .MSA	- 386 km ² .MSA	100	- 439 km ² .MSA
		Empreinte biodiversité	- 0,066 km ² .MSA/M€ investis	- 0,068 km ² .MSA/M€ investis	100	- 0,083 km ² .MSA/M€ investis
		Moyenne pondérée intensités biodiversité	- 0,066 km ² .MSA/M€ PIB	- 0,068 km ² .MSA/M€ PIB	100	- 0,083 km ² .MSA/M€ PIB
ESG	Score ESG	53,2/100	– ^{b)}	92	54,5/100	
Poche actions	Climat	Température induite	< 1,5 °C	< 1,5 °C	100	< 1,5 °C
	Biodiversité	Exposition aux risques physiques	68/100	– ^{b)}	100	68/100
		Impact biodiversité total absolu	- 103 km ² .MSA	- 142 km ² .MSA	94	- 99 km ² .MSA
		Empreinte biodiversité	- 0,023 km ² .MSA/M€ investis	- 0,032 km ² .MSA/M€ investis	94	- 0,022 km ² .MSA/M€ investis
		Moyenne pondérée intensités biodiversité	- 0,059 km ² .MSA/M€ capital employé	- 0,079 km ² .MSA/M€ capital employé	94	- 0,069 km ² .MSA/M€ capital employé
	TNFD	Part de secteurs prioritaires TNFD (en %)	31	–	100	37
	Eau	Rejets dans l'eau de substances polluantes (en tonnes)	11,4 t	–	18	68,1 t
Politiques de gestion de l'eau jugées insuffisantes (en %)		14,3	–	100	11,8	
ESG	Score ESG	56,9/100	– ^{b)}	100	56,7/100	
Poche obligations d'entreprise	Climat	Température induite	1,5-2 °C	1,5-2 °C	86	< 1,5 °C
	Biodiversité	Exposition aux risques physiques	68/100	– ^{b)}	94	68/100
		Impact biodiversité total absolu	- 57 km ² .MSA	- 62 km ² .MSA	74	- 60 km ² .MSA
		Empreinte biodiversité	- 0,032 km ² .MSA/M€ investis	- 0,036 km ² .MSA/M€ investis	74	- 0,035 km ² .MSA/M€ investis
		Moyenne pondérée intensités biodiversité	- 0,045 km ² .MSA/M€ capital employé	- 0,046 km ² .MSA/M€ capital employé	71	- 0,048 km ² .MSA/M€ capital employé
	TNFD	Part de secteurs prioritaires TNFD (en %)	39	–	99	30
	Eau	Rejets dans l'eau de substances polluantes (en tonnes)	5,0 t	–	7	9,0
Politiques de gestion de l'eau jugées insuffisantes (en %)		16,4	–	56	15,6	
ESG	Score ESG	58,9/100	– ^{b)}	90	56,6/100	

T3 Indicateurs de performances climatiques et ESG des portefeuilles à fin 2025 (suite)

CLASSE D'ACTIFS	CATÉGORIE D'INDICATEUR	INDICATEUR	PORTEFEUILLE 2025	PORTEFEUILLE 2024	COUVERTURE (en % des encours)	INDICE DE RÉFÉRENCE ^{a)}
PORTEFEUILLE ADOSSÉ AUX FONDS PROPRES						
Poche obligations souveraines	Climat	Exposition aux risques physiques	70/100	— ^{b)}	99	70/100
	Biodiversité	Impact biodiversité total absolu	- 445 km ² .MSA	- 408 km ² .MSA	100	- 521 km ² .MSA
		Empreinte biodiversité	- 0,073 km ² .MSA/M€ investis	- 0,073 km ² .MSA/M€ investis	100	- 0,084 km ² .MSA/M€ investis
		Moyenne pondérée intensités biodiversité	- 0,073 km ² .MSA/M€ PIB	- 0,073 km ² .MSA/M€ PIB	100	- 0,084 km ² .MSA/M€ PIB
ESG	Score ESG	55,4/100	— ^{b)}	97	55,9/100	
Poche actions	Climat	Température induite	< 1,5 °C	< 1,5 °C	99	1,5 °C-2 °C
		Exposition aux risques physiques	69/100	— ^{b)}	100	68/100
	Biodiversité	Impact biodiversité total absolu	- 74 km ² .MSA	- 79 km ² .MSA	97	- 56 km ² .MSA
		Empreinte biodiversité	- 0,022 km ² .MSA/M€ investis	- 0,029 km ² .MSA/M€ investis	97	- 0,017 km ² .MSA/M€ investis
		Moyenne pondérée intensités biodiversité	- 0,049 km ² .MSA/M€ capital employé	- 0,061 km ² .MSA/M€ capital employé	97	- 0,040 km ² .MSA/M€ capital employé
	TNFD	Part de secteurs prioritaires TNFD (en %)	39	—	100	43
	Eau	Rejets dans l'eau de substances polluantes (en tonnes)	13,4 t	—	33	102,5 t
Politiques de gestion de l'eau jugées insuffisantes (en %)		9,5	—	100	2,9	
ESG	Score ESG	59,7/100	— ^{b)}	100	61,3/100	
Poche obligations d'entreprise	Climat	Température induite	< 1,5 °C	< 1,5 °C	86	< 1,5 °C
		Exposition aux risques physiques	64/100	— ^{b)}	100	68/100
	Biodiversité	Impact biodiversité total absolu	- 11 km ² .MSA	- 42 km ² .MSA	20	- 3 km ² .MSA
		Empreinte biodiversité	- 0,086 km ² .MSA/M€ investis	- 0,038 km ² .MSA/M€ investis	20	- 0,035 km ² .MSA/M€ investis
		Moyenne pondérée intensités biodiversité	- 0,020 km ² .MSA/M€ capital employé	- 0,008 km ² .MSA/M€ capital employé	20	- 0,048 km ² .MSA/M€ capital employé
	TNFD	Part de secteurs prioritaires TNFD (en %)	13	—	100	30
	Eau	Rejets dans l'eau de substances polluantes (en tonnes)	0 t	—	0	0 t
Politiques de gestion de l'eau jugées insuffisantes (en %)		0	—	69	15,6	
ESG	Score ESG	63,5/100	— ^{b)}	94	56,6/100	

T3 Indicateurs de performances climatiques et ESG des portefeuilles à fin 2025 (suite)

CLASSE D'ACTIFS	CATÉGORIE D'INDICATEUR	INDICATEUR	PORTEFEUILLE 2025	PORTEFEUILLE 2024	COUVERTURE (en % des encours)
PORTEFEUILLES ADOSSÉS À LA BASE MONÉTAIRE					
Portefeuilles libellés en euros					
Poche obligations souveraines	Climat	Exposition aux risques physiques	68/100	- ^{b)}	86
	Biodiversité	Impact biodiversité total absolu	- 6848 km ² .MSA	- 4895 km ² .MSA	100
		Empreinte biodiversité	- 0,07 km ² .MSA/M€ investis	- 0,08 km ² .MSA/M€ investis	100
		Moyenne pondérée intensités biodiversité	- 0,07 km ² .MSA/M€ PIB	- 0,08 km ² .MSA/M€ PIB	100
ESG	Score ESG	56/100	- ^{b)}	100	
Portefeuilles libellés en devises					
Poche obligations souveraines	Climat	Exposition aux risques physiques	68/100	- ^{b)}	94
	Biodiversité	Impact biodiversité total absolu	- 2116 km ² .MSA	- 2158 km ² .MSA	100
		Empreinte biodiversité	- 0,09 km ² .MSA/M€ investis	- 0,09 km ² .MSA/M€ investis	100
		Moyenne pondérée intensités biodiversité	- 0,09 km ² .MSA/M€ PIB	- 0,09 km ² .MSA/M€ PIB	100
ESG	Score ESG	47/100	- ^{b)}	93	

a) Cf. complément, focus 4.

b) Suite à l'appel d'offres de renouvellement des prestataires de données extra-financières, les fournisseurs de données ont changé pour :

- l'exposition aux risques physiques (données Moody's en 2024, S&P Global Sustainable1 en 2025);
- les scores ESG (données Moody's en 2024, ISS en 2025).

En conséquence, les données de 2024 ne sont pas indiquées ici en raison de la non-comparabilité de résultats.

En vert, performances meilleures ou alignées sur l'indice de référence; en orange, performances moins bonnes que l'indice de référence.

ESG, critères environnementaux, sociaux et de gouvernance; MSA, mean species abundance (abondance moyenne des espèces); M€, millions d'euros;

TNFD, Taskforce on Nature-related Financial Disclosures.

Sources : S&P Global Sustainable1, ISS (Institutional Shareholder Services), Moody's ESG, Iceberg Data Lab.

ANNEXE

Rapport d'assurance limitée des commissaires aux comptes sur la vérification d'une sélection d'informations environnementales figurant dans le rapport de durabilité – Exercice 2025

Deloitte & Associés
Tour Majunga
6 place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

Banque de France
31 rue Croix-des-Petits-Champs
75001 Paris

Forvis Mazars
45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

RAPPORT D'ASSURANCE LIMITÉE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA VÉRIFICATION D'UNE SÉLECTION D'INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE DURABILITÉ EXERCICE 2025

Madame, Monsieur,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Banque de France (ci-après l'« Entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance limitée sur une sélection d'informations environnementales pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 sélectionnées par l'Entité, dans le cadre d'une démarche volontaire, préparées selon les principes du *Guide on climate-related disclosure for central banks – Second edition* produit par le NGFS (Network for Greening the Financial System) (ci-après le « Référentiel »).

Les informations sélectionnées sont les suivantes :

- Alignement 1,5 °C pour les portefeuilles actions adossés aux fonds propres et aux engagements de retraite ;
- 4 indicateurs d'impact climatique harmonisés avec les banques centrales de l'Eurosystème (WACI, empreinte carbone et intensité carbone en t éqCO₂/M€, émissions totales en t éqCO₂) pour le portefeuille en emploi des fonds propres, le portefeuille adossé aux engagements de retraite et les autres portefeuilles pour compte propre en euros et en devises étrangères adossés à la base monétaire ;
- La part de *green*, *social* et *sustainable bonds* dans les portefeuilles de titres obligataires.

La conclusion formulée ci-après porte sur ces seules Informations et non sur l'ensemble des informations présentées dans le rapport de durabilité.

Conclusion d'assurance limitée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans le Rapport.

.../...

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses ou estimations retenues pour leur établissement.

En outre, la quantification des gaz à effet de serre est sujette à une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émission et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions des différents gaz.

Responsabilité de l'Entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- établir les Informations conformément au Référentiel ;
- ainsi que de concevoir, mettre en place et maintenir le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, afin qu'elles ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Les Informations ont été préparées sous la responsabilité de la Direction financière, au sein du Secrétariat général pour les portefeuilles adossés aux engagements de retraite et aux fonds propres de la Banque de France, et par la Direction des marchés, au sein de la Direction générale de la Stabilité financière et des Opérations pour les autres portefeuilles pour compte propre adossés à la base monétaire.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'exprimer une conclusion d'assurance limitée sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs conformément au Référentiel et ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- de formuler une conclusion indépendante, fondée sur les éléments probants que nous avons obtenus ;
- et de partager notre conclusion avec la direction de l'Entité.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Normes professionnelles appliquées

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) « Assurance Engagements other than Audits and Reviews of Historical Financial Information » de l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board).

Ils ne constituent ni un audit ni un examen limité au sens des normes d'exercice professionnel (NEP) applicables en France. Ils ne constituent pas non plus une certification conformément aux lignes directrices de la Haute Autorité de l'audit (H2A).

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre mars et mai 2026.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des

.../...

procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables, ainsi que de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance limitée :

- Nous avons pris connaissance du contexte des opérations de la Banque de France et du cadre dans lequel ces Informations sont publiées ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par la Banque de France pour produire les Informations et avons apprécié le processus de collecte visant à la conformité des Informations. Pour les Informations sélectionnées, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées,
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives.

Concernant les travaux relatifs à l'alignement 1,5 °C pour les portefeuilles actions adossés aux fonds propres et aux engagements de retraite, il ne nous appartient de nous prononcer sur la méthodologie de S&P.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la norme ISAE 3000R tant en ce qui concerne les procédures d'évaluation du risque, y compris la compréhension du contrôle interne, que les procédures mises en œuvre en réponse à l'évaluation du risque. De ce fait, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est moindre que l'assurance qui aurait été obtenue s'il s'était agi d'une mission d'assurance raisonnable. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Toute reproduction du rapport des commissaires aux comptes dans tout document de l'Entité devra se faire de manière exhaustive en reprenant strictement le contenu dudit rapport, et ce compris notes de bas de page et annexes éventuelles.

Paris La Défense, le 5 juin 2026

Deloitte & Associés

Marjorie Blanc Lourme
Associée

Amandine Huet
Associée

Forvis Mazars

Virginie Chauvin
Associée

Natacha André
Associée – Experte ESG

ÉDITEUR

Banque de France
39 rue Croix-des-Petits-Champs
75001 Paris

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Bertrand Peyret

RÉALISATION

Studio Création
Direction de la Communication
de la Banque de France

CONTACT

Service de gestion financière
31 rue Croix-des-Petits-Champs
75049 Paris Cedex 01

DÉPÔT LÉGAL

Juin 2026
ISSN 3074-8925

INTERNET

<https://www.banque-france.fr/fr>

Accès aux pages :

- Climat, nature et finance durable
- Responsabilité sociale et environnementale
- Investissement responsable

